



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS



STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Bilan 2022-2026 | Orientations 2026-2027



SOMMAIRE

SYNTHÈSE	5	
ENJEUX 2026-2030		
EVALUATION DES FICHES ACTIONS	17	
AXE 1 GOUVERNANCE	19	
Instances formelles	20	
1.1 Fiche vigilances hebdomadaires	22	
AXE 2 ASSURER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE	23	
2.1 Renforcer le maillage territorial et les dispositifs de lutte contre la délinquance et la coordination Police nationale/municipale	24	
2.2 Lutter contre les cambriolages	24	
2.3 Lutter contre l'usage, la détention et le trafic de stupéfiants	25	
2.4 Diminuer le sentiment d'insécurité réel et ressenti permettant un maintien de la tranquillité publique	25	
2.5 Améliorer le respect de l'espace public et des espaces communs	26	
2.6 Moderniser le schéma territorial du dispositif de vidéoprotection	27	
2.7 Sécuriser les établissements d'enseignement et leurs abords, prévenir toutes les formes de violences scolaires	29	
2.8 Renforcer la sécurisation des zones commerciales	30	
2.9 Associer les habitants à la préservation de la tranquillité publique et renforcer la communication et l'information de la population	31	
2.10 Renforcer la sécurité et le sentiment de sécurité dans le QPV « les Rives de la Marne »	32	
2.11 Renforcer la sécurité et la sûreté dans les résidences collectives et le partenariat avec les bailleurs	35	
2.12 Sécuriser les espaces publics relatifs aux transports en commun	36	
2.13 Prévenir les conduites à risques et renforcer la lutte contre l'insécurité routière	36	
2.14 Garantir la gestion du stationnement et renforcer la sécurisation des parkings	38	
2.15 Prévenir les risques liés à la Marne et maintenir les bords de Marne apaisés	39	
2.16 Prévenir les risques et les dangers numériques et lutter contre le fléau de la cyber-malveillance et cybercriminalité	39	
2.17 Prévenir le phénomène et le processus de radicalisation	40	
2.18 Protéger les personnes âgées contre les faits de délinquance	41	
2.19 Assurer l'efficacité de la prévention et de la gestion des risques	41	
AXE 3 RENFORCER LA PRÉVENTION DES JEUNES EXPOSÉS À LA DÉLINQUANCE	43	
3.1 Prévenir les comportements à risque et les violences chez les jeunes et identifier les jeunes susceptibles d'être exposés	44	
3.2 Développer les moyens de prévention en milieu scolaire et soutenir l'action parentale	45	
3.3 Développer les actions de sensibilisation, d'information et de prévention aux conduites à risques addictives	45	
3.4 Développer et renforcer les actions de sensibilisation, d'information et de prévention aux dangers d'Internet et des NTIC	46	
3.5 Prévenir le basculement des jeunes dans la délinquance et lutter contre la délinquance des mineurs	47	
3.6 Accompagner la mise en œuvre des pouvoirs dévolus au Maire dans l'exercice du soutien à la parentalité	47	
3.7 Développer le nombre et la qualité de postes d'accueil relatifs aux TIG	50	
AXE 4 AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DE VIFF ET L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES	51	
4.1 Développer et renforcer la prévention et la lutte contre les violences intrafamiliales et contre les femmes	52	
4.2 Développer et renforcer l'accueil, l'accompagnement et la prise en charge des victimes de violences	54	
4.3 Renforcer l'aide aux victimes et garantir l'accès au droit	54	
4.4 Prévenir et protéger les enfants en danger ou en risque de danger et de lutter contre la maltraitance faite aux enfants	55	
GLOSSAIRE	57	

LÉGENDE SYMBOLES



SYNTHESE

La **production** de la sécurité est un travail collectif, raisonné, structuré et évalué, dans le respect des compétences et déontologies de chaque acteur. Ainsi que le prévoient les textes, la Ville de Saint-Maur-des-Fossés a vocation à être moteur d'une gouvernance dynamisée, au service du territoire et des Saint-Mauriens.

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est l'instance de coordination locale de tous les acteurs de la prévention et de la sécurité intervenant sur le territoire de la Ville.

HISTORIQUE

Consacré par la loi de 2007 relative à la prévention de la délinquance, le rôle du maire est essentiel dans la coproduction des politiques locales de sécurité et de prévention de la délinquance.

Le 31 mars 2016, la Ville a signé une première stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance avec 12 partenaires (Préfecture, Parquet, Education nationale, Département, bailleurs, sociétés de transports publics, commune de Saint-Maur-des-Fossés.).

Sur les bases d'un Diagnostic local de sécurité (DLS), la Ville et ses partenaires ont procédé à la signature d'une nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2022-2026, le 18 mai 2022.

C'est le bilan de cette Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui est présenté dans ce document.

LA VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS EN CHIFFRES CLÉS

Territoire	1 126 hectares
Population légale au 1er janvier 2026	77 413 habitants
Densité de population (2022)	6 756,4 hab./km ² (2022)
Ménages fiscaux (2021)	32 801
Naissances en 2024	705 (domiciliées)
Décès en 2024	617 (domiciliés)



EVOLUTION DE LA POPULATION À SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Année		Population municipale	Population comptée à part	Population totale
à compter du	date de référence			
1 janvier 2009	1 janvier 2006	75 214	839	76 053
1 janvier 2010	1 janvier 2007	75 748	950	76 698
1 janvier 2011	1 janvier 2008	75 724	992	76 716
1 janvier 2012	1 janvier 2009	75 251	986	76 237
1 janvier 2013	1 janvier 2010	74 816	956	75 772
1 janvier 2014	1 janvier 2011	74 818	957	75 775
1 janvier 2015	1 janvier 2012	74 176	875	75 051
1 janvier 2016	1 janvier 2013	74 133	884	75 017
1 janvier 2017	1 janvier 2014	75 285	896	76 181
1 janvier 2018	1 janvier 2015	75 168	908	76 076
1 janvier 2019	1 janvier 2016	74 893	940	75 833
1 janvier 2020	1 janvier 2017	74 859	900	75 759
1 janvier 2021	1 janvier 2018	75 298	916	76 214
1 janvier 2022	1 janvier 2019	74 976	912	75 888
1 janvier 2023	1 janvier 2020	74 520	929	75 449
1 janvier 2024	1 janvier 2021	75 441	862	76 303
1 janvier 2025	1 janvier 2022	76 010	872	76 882
1 janvier 2026	1 janvier 2023	76 572	841	77 413

Population municipale : personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune (logements ordinaires ou communautés), incluant notamment les personnes sans-abri recensées et les personnes vivant en habitat mobile.

Population comptée à part : personnes ayant leur résidence habituelle dans une autre commune mais conservant une résidence sur le territoire communal (étudiants, personnes en établissements de santé, militaires, communautés religieuses...).

Population totale : somme de la population municipale et de la population comptée à part.

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS : LA VILLE AUX 8 QUARTIERS

Quartier du Vieux-Saint-Maur : Situé au nord de la commune, jouxtant la Marne (le barrage de Joinville et le pont du Petit-Parc vers Champigny-sur-Marne), le quartier a une limite terrestre avec la Ville de Joinville-le-Pont.

Quartier Saint-Maur Créteil : situé à l'est de la commune, il est bordé d'un côté par la Marne (le pont de Créteil et la passerelle de halage) et par une petite zone limitrophe à la Ville de Joinville-le-Pont. Le quartier prioritaire « Rives de la Marne » et la gare Saint-Maur Créteil de la ligne RER A y sont implantés. Il accueillera début 2027 la nouvelle ligne de métro 15 sud, la plus profonde de France (59 mètres de profondeur).



Quartier Le Parc Saint-Maur : implanté au nord de la ville, il est bordé par la Marne (le Pont de Champigny-sur-Marne et la voie ferrée RER A) et comprend la gare de la ligne RER A Le Parc Saint-Maur.

Quartier Champignol : situé au nord-ouest, il est bordé en partie par la Marne (le pont de Champigny), est traversé par un axe routier important, le boulevard de Champigny, et comprend la gare Champigny de la ligne RER A.

Quartier La Varenne : situé à l'ouest de la Ville, il est en partie bordé par la Marne (le pont de Chennevières-sur-Marne) et comprend la gare La Varenne/Chennevières de la ligne RER A. Ce quartier comprend désormais l'écoquartier Jardin des Facultés, inauguré le 17 mai 2025.

Quartier Les Mûriers : implanté au sud de la Ville, il est en partie bordé par la Marne (le pont de Bonneuil-sur-Marne et le pont de la voie ferrée du RER A).

Quartier La Pie : situé au sud-est de la commune, il est bordé en partie par la Marne et relié à Créteil par la passerelle de La Pie.

Quartier Adamville : situé au centre et à l'est de la Ville, il est entouré par six autres quartiers de la commune.

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS : LA VILLE AUX 8 MARCHÉS



UNE PAGE D'HISTOIRE...

L'un des premiers marchés de Saint-Maur est celui d'Adamville installé dans les années 1880, répondant à la défaite de 1870 ayant entraîné d'importants problèmes d'approvisionnement. En 1903, l'octroi de Saint-Maur comptabilise 12 tonnes de viande, 3 de poisson et 12 de beurre, débités dans l'année. Le marché de La Varenne s'installe en 1891. Le marché de Champignol s'installe à partir de 1904 sur le carrefour des avenues du Centenaire et des deux stations, qui deviendra la rue Pierre Sémard en 1945.



L'ÉVALUATION ANNUELLE – MÉTHODE

L'évaluation 2022-2026 constitue la première évaluation de la *Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés*, communiquée en Conseil municipal au premier trimestre 2026.

L'évaluation annuelle de la Stratégie permet de rendre compte de sa mise en œuvre, des résultats et des impacts des actions engagées et d'apprécier le fonctionnement des coopérations entre les acteurs. Elle permet également de considérer la mise en œuvre du processus de co-construction de la politique de sécurité et de prévention de la délinquance menée sur le territoire de la Ville.

Les impacts sont évalués au regard des objectifs fixés dans chacune des actions inscrites dans la Stratégie et au regard de l'état de la délinquance sur le territoire afin de :

- assurer la mise en œuvre suivie de chacune des lignes d'actions inscrites dans la stratégie,
- suivre l'état de la délinquance sur le territoire et ajuster les orientations au regard de l'évolution des phénomènes enregistrés,
- mettre en place les indicateurs permettant de procéder à une évaluation du sentiment d'insécurité sur le territoire,
- améliorer la tranquillité publique sur le territoire communal.

L'évaluation de cette politique publique s'appuie ainsi sur les quatre principes directeurs préconisés en matière d'évaluation d'une politique publique :

Aide à la décision : résolument tournée vers l'action, l'évaluation est conçue comme une aide à la décision politique,

Participation et transparence : les principaux acteurs publics, mais également privés et associatifs, acteurs de la tranquillité publique, sont associés à la démarche afin de construire une vision collective des enjeux, objectifs et résultats de la politique publique menée sur le territoire de la Ville,

Analyse multicritère : la politique publique est analysée au regard de critères standards (état de la délinquance sur la base des agrégats transmis au Maire par la Préfecture, nombre de doléances relatives à la tranquillité publique enregistrées par la commune, indicateurs de tranquillité résidentielle - en cours de déploiement - et de critères spécifiques définis dans chacune des actions inscrites dans la stratégie territoriale).

Méthode : L'évaluation est régie par une méthode structurée autour d'une gouvernance participative et d'une méthode de travail précise, encadrées par un comité de pilotage restreint que constitue le CLSPD restreint.

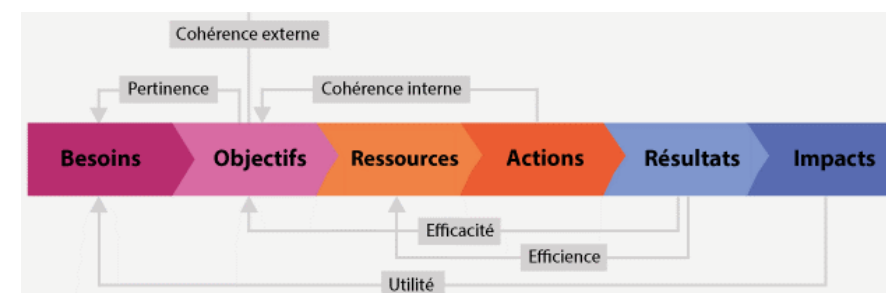
La programmation proposée doit permettre d'atteindre les grands objectifs, déduits de l'expérience de la précédente STSPD et alimentée par les résultats statistiques. Ainsi, les fiches-action doivent permettre de répondre à 7 objectifs prioritaires :

- Lutter contre les cambriolages,
- Lutter contre les infractions à la législation sur les stupéfiants,
- Sécuriser les parvis des gares,
- Lutter contre l'insécurité dans les résidences collectives,
- Garantir la tranquillité dans l'espace public,
- Lutter contre les violences faites aux femmes,
- Lutter contre le risque routier.

En 2026, l'ensemble des partenaires doit veiller à la rédaction d'une nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2026-2030, afin de prendre en compte l'évolution de la Ville et des phénomènes et d'introduire des indicateurs évaluables annuellement.

Il s'agit en effet de construire collectivement :

- Des indicateurs trimestriels partagés, pour suivre les tendances et le déploiement des actions mises en regard,
- Un suivi rigoureux des adresses sensibles sur la Ville,
- Une dynamique prévention situationnelle, renforcée par une montée en puissance de l'opérationnalité de la vidéoprotection (formation, doctrine d'emploi, articulation avec la Police municipale et la Police nationale, déploiement raisonné sur la Ville inscrit dans un PPI),
- Une montée en puissance de la visibilité des actions de terrain portées par les acteurs de proximité,
- Une actualisation et un développement de l'ensemble des conventionnements avec les partenaires et le suivi opérationnel de ces conventionnements,
- Une stratégie qui allie une prévention solide envers des publics cibles (seniors, mineurs) pour prévenir certains phénomènes (incivilités, sécurité routière, vols par ruse, cambriolages...) dont l'évolution est liée pour partie à la vulnérabilité de ces publics,
- Un renforcement de la sécurité événementielle au regard des enjeux Vigipirate et de la densité des événements.





L'ÉTAT DE LA DÉLINQUANCE

LES DONNÉES STATISTIQUES DE LA DÉLINQUANCE GÉNÉRALE

Le ministre de l'Intérieur (Direction générale de la Police nationale) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel (LRPPN, logiciel de rédaction des procédures de la police nationale), ayant pour finalités :

- De permettre aux services de police d'assurer la clarté et l'homogénéité de la rédaction des procédures judiciaires et administratives,
- D'en réaliser la mise en œuvre et l'archivage,
- De permettre la collecte des informations issues des procédures, en vue de leur diffusion et de leur exploitation,
- De permettre, en vue de leur alimentation, la mise en relation avec des traitements de données relatives aux procédures judiciaires.

Les données relatives à la Ville sont transmises mensuellement au Maire.

	2021	2022	2023	2024
ATTEINTES VOLONTAIRES A L'INTEGRITE PHYSIQUE	671	800	897	814
Violences physiques non crapuleuses	419	472	527	498
Violences physiques crapuleuses	71	75	91	72
Violences conjugales			230	239
ATTEINTES AUX BIENS	1 798	2 323	2 898	2 808
Vols violents sans armes à feu	67	74	88	72
Vols par effraction (VPE)	320	508	389	398
Vols liés à l'automobile	427	538	664	666
IPS (Indicateur de pilotage des services)	973	1 389	1 912	1 974
ACTIVITE D'INITIATIVE DES SERVICES (IRAS)			645	567
Infractions à la législation sur les stupéfiants	nc	412	542	450

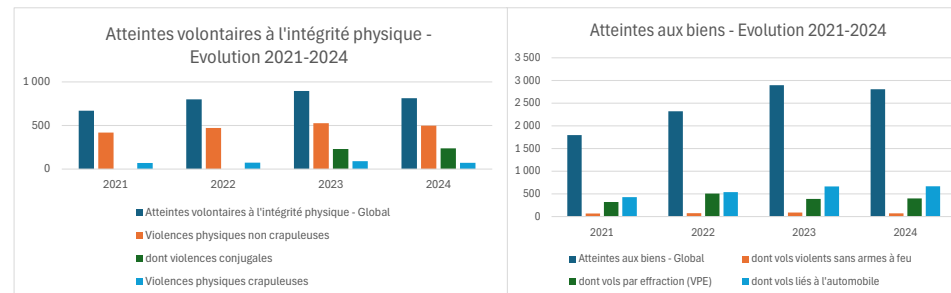
La délinquance générale en 2025

Sur l'activité judiciaire en 2025 :

- 1272 mis en cause, dont 141 mineurs, essentiellement non saint-mauriens,
- Une réponse pénale à souligner avec +141% de personnes écrouées quand la mise en garde à vue a, quant à elle diminué, de 6%.

Sur les IRAS (Activité d'initiative des services), sur l'item des infractions à la législation sur les stupéfiants, la consommation est en baisse (-3.9%) quand le trafic est en hausse, relevant massivement d'une délinquance de passage. Le commissariat enregistre 76 procédures sur l'année et 376 amendes forfaitaires délictuelles (AFD).

Sur les atteintes aux biens, on note une baisse dans le nombre de faits (278 en 2023, 265 en 2024 et 251 en 2025), avec une hausse significative du taux d'élucidation.



A signaler, la hausse des vols de chantiers (+35%) qui rappelle les enjeux de sécurisation des chantiers en termes de prévention situationnelle.

Les vols à la roulotte sont en diminution.

Si les dégradations de biens sont en hausse, l'appui de la Police technique et scientifique a permis d'augmenter le taux d'élucidation, tout comme le recours à la vidéoprotection.

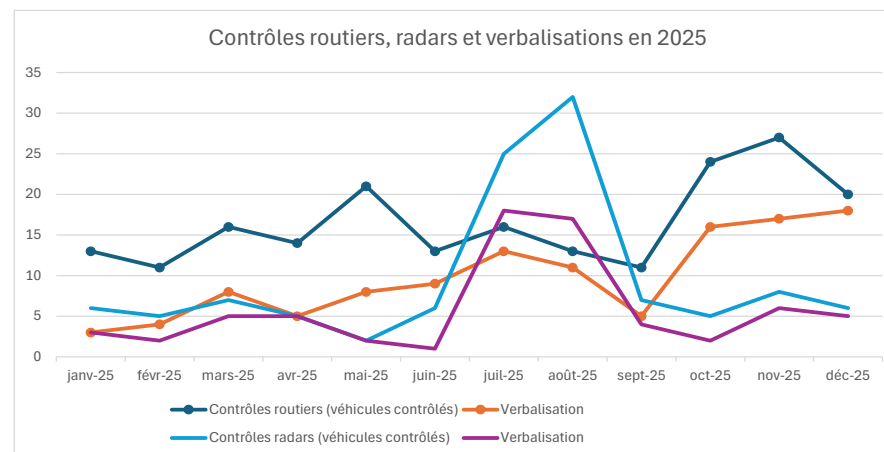
Sur la sécurisation des gares et de leurs abords, 6 opérations ont été menées conjointement avec la RATP et un Groupe de Partenariat Opérationnel (GPO) est en cours aux abords de la gare Le Parc de Saint-Maur, en articulation avec la Police municipale.

LES INDICATEURS DE LA VILLE

La Police municipale

Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière, la Police municipale a renforcé ses actions sur la voie publique.

Ainsi, elle a procédé à 576 opérations de contrôles routiers (en position sur voie publique), donnant lieu à 187 verbalisations et 14 mises à disposition de la Police nationale.



	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Convention PN/PM						
Mises à disposition Police nationale	47	37	55	72	78	81
Réquisitions permanentes	8	11	14	10	18	18
Opérations communes	nc	nc	nc	20	22	30
Opérations GPSR (Groupe de protection et de sécurité des réseaux)	nc	nc	nc	9	10	15
Opérations tranquillité vacances						
Nombre de logements surveillés (OTV) - Opérations Tranquillité Vacances	758	857	996	914	922	940
Accueil des publics						
Nombre d'appels	2346	7750	12601	11129	12316	9 636
Accueil administrés au poste de Police municipale	166	1090	1559	1516	1774	1 404

Une convention Police municipale/Police nationale qui révèle une bonne dynamique de complémentarité des forces de sécurité, avec des mises à disposition en augmentation sur les trois dernières années et des opérations communes marquées au printemps et à l'automne 2025.

Opérations tranquillité vacances (OTV) : une stabilité dans le nombre d'habitations recensées au titre des OTV avec un enjeu de coopération d'autant plus prégnant que les vols par effraction restent une thématique de délinquance marquée, notamment en période de vacances.

Accueil des publics : une baisse d'activité enregistrée au niveau de l'accueil téléphonique et physique des publics en 2025.



Objectifs 2026

- Renforcer la politique concertée de lutte contre les vols par effractions (partage des listes Police nationale/Police municipale), structurer le partage d'informations régulier et organiser des tournées complémentaires, déployer des outils/campagnes de sensibilisation à destination des publics,
- Actualiser la convention de coopération Police municipale et Police nationale,
- Améliorer l'accueil physique et téléphonique, ainsi que l'orientation des publics se présentant à la Police municipale,
- Relancer la dynamique Voisins vigilants sur la commune.



Mesures engagées en 2025

- Réorganisation de l'accueil et du standard de la Police municipale pour un accueil efficient des publics et une amélioration significative de l'orientation de ces publics.
- Acquisition de deux nouveaux véhicules pour la Police municipale.

Le Centre de supervision urbain

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre visionnages différés (relectures)	nc	nc	nc	nc	nc	561
<i>dont visionnages positifs</i>	nc	nc	nc	nc	nc	300
Réquisitions judiciaires (extractions)	364	411	182	241	254	316
Surveillance / consignes	74	107	110	141	298	799
<i>Surveillance à la demande de la PN</i>						
<i>surveillance à la demande de la PM</i>	74	107	110	141	298	506
<i>VPI (PN/PM)</i>	nc	nc	nc	nc	nc	293
Signalement CSU vers PN/PM	104	101	98	120	168	514
<i>Nombre de caméras permanentes raccordées et déclarées</i>	nc	nc	nc	nc	nc	204
<i>Nombre de nouvelles caméras déposées en Préfecture (autorisations)</i>	nc	nc	nc	3	2	5

Les chiffres de l'année 2025 soulignent une augmentation régulière depuis 2020 des consignes de surveillance émanant de la Police nationale et de la Police municipale (799 demandes en 2025 *versus* 298 en 2024). Le CSU est lui-même pro-actif dans le signalement d'évènements sous couverture vidéoprotégée avec 514 signalements depuis le début de l'année 2025.



Objectifs 2026

- Renforcer la professionnalisation des agents (formation, procédures),
- Renforcer les articulations opérationnelles avec la Police municipale, la Police nationale, les bailleurs, la RATP (mise en place de procédures et d'outils de suivi efficients),
- Initier une étude sur la couverture des établissements scolaires et des lieux de culte,
- Engager un conventionnement avec la Préfecture de Police (PVPP) pour le raccordement du CSU au Plan vidéoprotection de la Préfecture de Police.



Mesures engagées en 2025

- Installation vidéoprotection des cimetières Rabelais 1, Rabelais 2, La Pie et Condé.
- Équipement renforcé en vidéoprotection de la place de Molènes.





VPI (visualisation plaques immatriculation)

Les caméras VPI installées par la Ville confirment leur utilité :

- Utilisation systématique dans le cadre des escroqueries aux faux conseillers bancaires lorsque l'auteur prend la fuite à deux roues ou en voiture.
Environ 20 à 30 utilisations annuelles.
- Utilisation systématique lors des vols de véhicules.
Environ une centaine d'utilisations à l'année.
- Utilisation très fréquente lors des accidents avec délit de fuite.
Environ 50 sollicitations par an du CSU.

On évalue donc, à l'année, une utilisation d'environ 200 demandes.



Objectifs 2026-2027

- Travailler à l'amélioration du système de rapprochement des plaques d'immatriculation.

Saint-Maur Proximité

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Distribution boitage / bâtiments communaux (nombre exemplaires)	24140	13790	17385	85116	80537	119 587
Sécurisation événements	20	20	30	20	23	36
Points écoles couverts (26 PE/jour x nb jours scolaires)	4555	4297	4591	8060	4100	3 689
Nombre de prises de contacts commerçants	0	0	0	257	56	1 100

Une activité de boitage en forte évolution pour les agents de Saint-Maur Proximité (SMP) en 2025, qui s'explique notamment par une activité de travaux voirie importante, des interventions de démoustication et du boitage d'information lié aux animations organisées par la Ville. La tendance est à la hausse depuis 2020, avec un pic d'activité à partir de 2023.

Sécurisation des événements : Le service SMP reste très mobilisé pour venir en appui sur la sécurisation d'événements, avec une forte mobilisation des équipes en 2025. À noter que depuis début octobre 2025, les agents SMP disposent d'un émetteur-récepteur connecté aux ondes de la Police municipale.

Prise de contacts avec les commerçants : une activité en forte augmentation en 2025 (1100 contacts en 2025) qui vient souligner l'enjeu de proximité des équipes SMP.



Objectifs 2026-2027

- Renforcer les champs de compétence des agents (formation, encadrement) pour des actions de proximité accrues auprès des riverains (conseil, prévention, orientation, lutte contre les dépôts sauvages, politique de stationnement avec un plan de formation structuré en 2026).

Service communal hygiène et Santé (SCHS)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Habitat, dont						
<i>Nombre de constats logements</i>	80	66	90	74	116	113
<i>Incurie ou hygiène avec arrêté</i>	0	0	8	2	3	4
<i>Incurie ou hygiène sans arrêté</i>	3	3	3	1	6	66
Contrôles établissements bouche et restauration	7	83	30	37	15	35
<i>dont restaurants</i>	7	49	10	18	10	25
<i>dont commerces, magasins alimentaires</i>	0	34	8	17	5	10
Nuisibles - Nombres d'actions curatives	78	60	170	232	241	182
Mise en sécurité (péril) avec arrêté	3	2	4	6	1	2
<i>Ordinaire</i>	1	0	0	0	0	1
<i>Urgent</i>	2	0	3	4	1	1
Nombre de déplacements SCHS	245	435	356	570	599	503

En 2025, l'activité du service communal Hygiène et santé (SCHS) sur l'item Habitat est marquée par deux tendances : une stabilité du nombre de constats logements croisée à une augmentation significative des situations d'incurie. Sur le contrôle des établissements bouche et restauration, on enregistre une augmentation importante de l'activité du service (35 versus 15 en 2024) et notamment sur les restaurants (25 versus 10 en 2024), mais globalement stable sur la période.



Objectifs 2026-2027

- Poursuivre le travail transversal avec les services de la Ville et les services déconcentrés de l'État pour un traitement complet et suivi des dossiers complexes,
- Augmenter les actions relatives aux contrôles des ERP avec une dimension sécurité incendie.

Prévention et gestion du risque

	2022	2023	2024	cumul 2025
Réserve communale	40	66	58	81
<i>Nombre de réservistes internes</i>	13	18	14	11
<i>Nombre de réservistes externes</i>	27	48	44	70

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés a créé en 2015 la première réserve communale de sécurité civile (RCSC) du Val-de-Marne et poursuit son développement. Cette réserve communale, composée majoritairement d'agents territoriaux bénévoles et de citoyens, a vocation à renforcer ponctuellement les moyens municipaux mobilisés pour faire face aux accidents et catastrophes affectant le territoire de la Ville et à apporter une assistance aux habitants. Depuis 2014, la Ville dispose d'un plan communal de sauvegarde qui précise les modalités d'intervention en cas de crise majeure. Ce plan communal de sauvegarde définit l'organisation et la coordination des moyens humains et matériels nécessaires.



HYDROS 2025

Dans le cadre de l'exercice Zonal HYDROS, la Ville a mis en œuvre les mesures de prévention, de mise en sécurité et de soutien à la population en cas de crue majeure. Ces dernières sont détaillées dans le Plan Communal de Sauvegarde de la Ville en cours de mise à jour.

La communication HYDROS 2025

- Communication préexercice auprès des riverains, des établissements sensibles via le site de la Ville, les réseaux sociaux et par courriel,
- Fil info durant la totalité de l'exercice sur le site de la Ville et réseaux sociaux,
- FR Alert : déployé sur l'ensemble de la Ville.

Les exercices

- Armement et animation de la Cellule de Crise avec la RCSC,
- Armement et animation d'un Centre d'accueil et de regroupement (C.A.Re) par la RCSC, Maison des seniors et résidence autonomie J. du Bellay,
- Mise en place des batardeaux en lien avec le Département du Val-de-Marne,
- Déploiement du mur anti-crue en lien avec la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP),
- Exercice d'évacuation de 15 sinistrés en lien avec la BSPP, la RCSC, la Croix-Rouge française et Protection Civile.

La mobilisation

- BSPP : mobilisation de plus de 25 sapeurs-pompiers,
- Département du Val-de-Marne : pour la pose des batardeaux,
- Services de sécurité civile (Croix-Rouge et Protection civile) : 15 personnes,
- Réserve communale de Sécurité Civile : plus de 60 réservistes mobilisés sur les 3 jours,
- Maison des seniors et C.C.A.S. avec plus de 70 seniors et 4 résidents du Bellay mobilisés,
- Services de la Ville : mobilisation d'une centaine d'agents.



Objectifs 2026-2027

- Engager l'actualisation du PCS et du DICRIM sur la base du retour d'expérience de l'exercice HYDROS 2025 et assurer la communication auprès des publics,
- Rédiger des plans de continuité d'activité (PCA) en fonction des typologies de crise,
- Animer la réserve communale de sécurité civile et dynamiser les partenariats,
- Développer la transversalité au sein de la collectivité (coordination des fiches réflexes permettant une bonne orientation des publics, pilotage du groupe de travail « *adresses sensibles* »).





S.M. SAINTE-MARIE

S.M. SAINTE-MARIE

LE BASSIN

STAFF

SAINTE-MARIE

SAINTE-MARIE - KAYAK
Les Canoës
Sainte-Marie

LES ENJEUX D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE TERRITORIALE 2026-2030

Tranquillité publique dans la Ville

- Renforcement de l'articulation entre les acteurs avec des opérations conjointes pour une visibilité renforcée sur la voie publique,
- Accroissement de la politique de proximité dans les zones commerçantes et les marchés, aux abords des gares et lieux de passage pour renforcer le sentiment de sécurité des habitants,
- Création d'un groupe de travail sécurité des zones commerçantes,
- Travail à engager sur une politique globale de gestion des parcs, squares et rives de la Marne,
- Renforcement de la sécurité aux abords des lieux de cultes et des établissements scolaires, avec un travail concerté avec les responsables des cultes pour une sécurisation accrue des manifestations,
- Sécurité événementielle : réflexion sur une approche globale et concertée,
- Accompagnement de l'arrivée de la cinquième gare de la Ville,
- Association renforcée des Conseils de quartiers et Conseils citoyens,
- Déploiement raisonné de la vidéoprotection.

Tranquillité publique dans l'habitat

- Renforcement de la politique de lutte contre les vols par effraction, avec un travail renforcé sur les zones concernées par la délinquance sérieuse et actions de prévention envers les publics concernés,
- Renforcement de la gouvernance du CLSPD et réflexion sur le déploiement du plan d'action de lutte contre le narcotrafic,
- Renforcement de la politique de prévention situationnelle,
- Relance de la dynamique Voisins vigilants,
- Prévention des squats et des problématiques d'incurie et de santé mentale,
- Création d'un Observatoire de la tranquillité publique dans l'habitat social et collectif.

Lutte contre l'insécurité routière

- Politique stationnement et de contrôle de vitesse renforcée,
- Politique vélo dans la Ville (prévention, marquage, communication, Guide du bien circuler dans la Ville),
- Actions de sensibilisation des jeunes publics (permis de circuler) et des seniors,
- Réaffirmation des valeurs de civilité et amélioration du cadre de vie,
- Politique de lutte contre les dépôts sauvages et les déjections canines,
- Actions soutenues de prévention en direction des publics scolaires et de la parentalité,
- Actions de prévention renforcées en direction des publics cibles.

Lutte contre les violences conjugales, violences sexuelles et violences envers les publics à risques

- Poursuite de la lutte contre les VIFF (actions de prévention), amélioration de l'orientation et de l'accompagnement des victimes, renforcement de la sensibilisation des jeunes publics,
- Lutte contre les violences envers les seniors (maltraitance, VIFF).

Réaffirmation des valeurs de la République et de l'engagement, lutte contre la récidive

- Réactivation de la prévention de la récidive (TIG),
- Valorisation de la réserve communale de sécurité civile (RCSC),
- Valorisation de la réserve opérationnelle (signature d'une convention avec la Garde nationale en janvier 2026),
- Déploiement d'une politique mémorielle, notamment envers les jeunes publics.

Gouvernance

- Création de groupes de travail opérationnels (zones commerçantes, gares, cambriolages),
- Animation des CLSPD thématiques trimestriels,
- Evaluation annuelle et partagée de la stratégie,
- Suivi trimestriel d'indicateurs partagés,
- Réunion semestrielle d'un CLSPD Restreint (réunion des pilotes d'actions),
- Réactivation de l'ensemble des conventionnements, à visée opérationnelle.

Publics cibles

- Définition des axes de travail et mise en place des outils de sensibilisation ad hoc en fonction des typologies de publics cibles : mineurs et jeunes majeurs, seniors...



ÉVALUATION DES FICHES ACTIONS INSCRITES DANS LES AXES



L'ÉVALUATION ANNUELLE QUALITATIVE

AXE 1 GOUVERNANCE

Instances formelles

Action 1.1 Fiche vigilances hebdomadaires

AXE 2 ASSURER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Action 2.1 Renforcer le maillage territorial et les dispositifs de lutte contre la délinquance et la coordination Police nationale/municipale

Action 2.2 Lutter contre les cambriolages

Action 2.3 Lutter contre l'usage, la détention et le trafic de stupéfiants

Action 2.4 Diminuer le sentiment d'insécurité réel et ressenti permettant un maintien de la tranquillité publique

Action 2.5 Améliorer le respect de l'espace public et des espaces communs

Action 2.6 Moderniser le schéma territorial du dispositif de vidéoprotection

Action 2.7 Sécuriser les établissements d'enseignement et leurs abords, prévenir toutes les formes de violences scolaires

Action 2.8 Renforcer la sécurisation des zones commerçantes

Action 2.9 Associer les habitants à la préservation de la tranquillité publique et renforcer la communication et l'information de la population

Action 2.10 Renforcer la sécurité et le sentiment de sécurité dans le QPV « *Les Rives de la Marne* »

Action 2.11 Renforcer la sécurité et la sûreté dans les résidences collectives et le partenariat avec les bailleurs

Action 2.12 Sécuriser les espaces publics relatifs aux transports en commun

Action 2.13 Prévenir les conduites à risque et renforcer la lutte contre l'insécurité routière

Action 2.14 Garantir la gestion du stationnement et renforcer la sécurisation des parkings

Action 2.15 Prévenir les risques liés à la Marne et maintenir les bords de Marne apaisés

Action 2.16 Prévenir les risques et les dangers numériques et lutter contre le fléau de la cybermalveillance et cybercriminalité

Action 2.17 Prévenir le phénomène et le processus de radicalisation

Action 2.18 Protéger les personnes âgées contre les faits de délinquance et les actes de cybermalveillance

Action 2.19 Assurer l'efficacité de la prévention et de la gestion des risques

AXE 3 RENFORCER LA PRÉVENTION DES JEUNES EXPOSÉS À LA DÉLINQUANCE

Action 3.1 Prévenir les comportements à risque et les violences chez les jeunes et identifier les jeunes susceptibles d'être exposés

Action 3.2 Développer les moyens de prévention en milieu scolaire et soutenir l'action parentale

Action 3.3 Développer les actions de sensibilisation, d'information et de prévention aux conduites à risques addictives

Action 3.4 Développer et renforcer les actions de sensibilisation, d'information et de prévention aux dangers d'Internet et des NTIC

Action 3.5 Prévenir le basculement des jeunes dans la délinquance et lutter contre la délinquance des mineurs

Action 3.6 Accompagner la mise en œuvre des pouvoirs dévolus au Maire dans l'exercice du soutien à la parentalité

Action 3.7 Développer le nombre et la qualité de postes d'accueil relatifs au Travail d'intérêt général

AXE 4 AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DE VIFF ET L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

Action 4.1 Développer et renforcer la prévention et la lutte contre les violences intrafamiliales et contre les femmes

Action 4.2 Développer et renforcer l'accueil, l'accompagnement et la prise en charge des victimes de violences

Action 4.3 Renforcer l'aide aux victimes et garantir l'accès au droit

Action 4.4 Prévenir et protéger les enfants en danger ou en risque de danger et de lutter contre la maltraitance faite aux enfants



AXE 1 - GOUVERNANCE

Au-delà de l'instance formelle de pilotage que constitue le CLSPD Plénier, la *Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance* de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés repose sur une gouvernance opérationnelle qui a été structurée et renforcée au travers de groupes de travail à visée opérationnelle et d'outils de vigilance partagés.

LES INSTANCES FORMELLES

CLSPD formels

CLSPDR Plénier

CLSPD Jeunes exposés à la délinquance

CLSPD Tranquillité publique

CLSPD Prévention des VIFF et aide aux victimes

Les GPO

Le GLTD

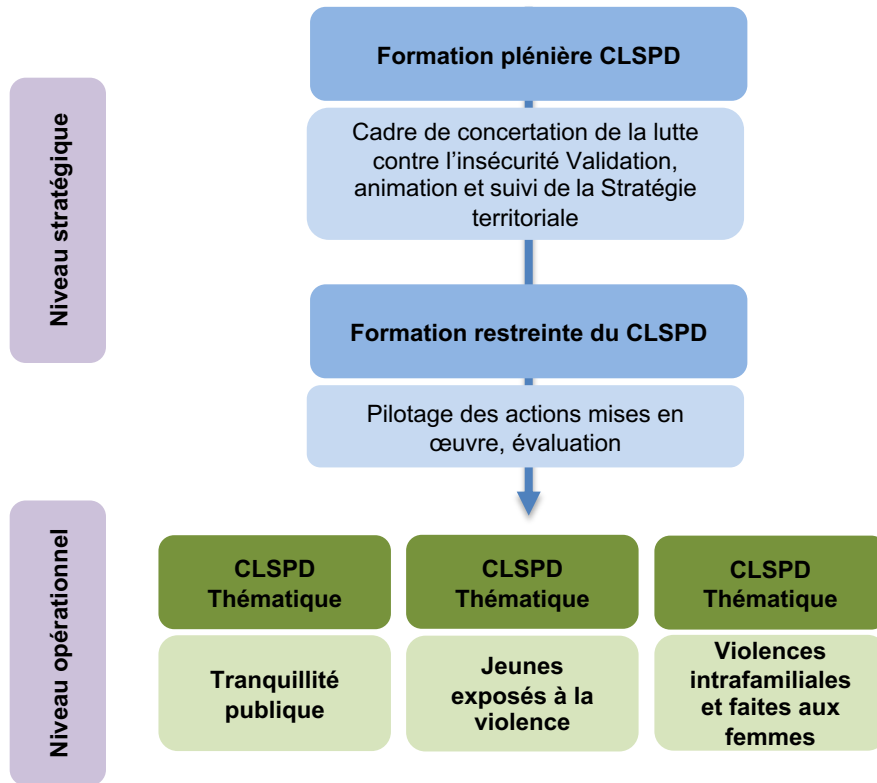
OUTILS DE SUIVI, DE VIGILANCE

Fiche action de l'axe 1

Fiche 1.1 Vigilances Tranquillité publique



LES INSTANCES FORMELLES



Convocation des instances partenariales formelles

INSTANCE	SECTEUR/THEME	2022	2023	2024	2025
CLSPD PLENIER			12/12	13/12	10/04 09/12
CLSPDR THEMATIQUE	JEUNES EXPOSES À LA VIOLENCE	22/09	24/01 14/06	29/02 17/10	08/04
	TRANQUILLITÉ PUBLIQUE	28/09	26/01 14/06	27/02 10/10	10/04

La mise en œuvre de la présente stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, applicable sur l'ensemble du territoire communal, s'exerce dans le respect des prérogatives de chacun des partenaires et des acteurs de la Ville, dans un souci de complémentarité des actions dans le cadre de relations de confiance et de coopération afin d'atteindre les objectifs fixés avec les moyens nécessaires.

Les CLSPD formels et thématiques

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés s'est dotée en 2010 d'un CLSPD par délibération en conseil municipal. Le CLSPD comprend une formation plénière et trois groupes de travail thématiques : Tranquillité publique, Jeunes exposés à la délinquance, Prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes. La composition des groupes est fixée en fonction des problématiques de réflexion. Deux réunions sont programmées en moyenne chaque année.



Objectifs 2026

- Rédaction et signature d'une Charte déontologique pour l'échange d'informations dans le cadre du CLSPD.
- Rédiger une Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2026-2030,
- Réunir le CLSPD Restreint en format Réunion des pilotes d'actions.

CLSPD Tranquillité publique

Il réunit l'exécutif de la Ville et services associés, la Police nationale, les bailleurs et transporteurs.

Ce groupe de travail étudie les difficultés rencontrées dans l'habitat social et l'habitat collectif, dans et aux abords des gares ainsi que dans les transports publics. Les acteurs travaillent également sur la sécurité événementielle, les occupations illicites, les incivilités observées sur la voie publique, la sécurité routière. Les enjeux d'actions, de santé mentale y sont également abordés.

Le groupe définit des orientations stratégiques, propose des actions opérationnelles et structure collectivement les actions de prévention.



Objectifs 2026-2027

- Installer un Observatoire de la tranquillité publique dans l'habitat social et collectif, avec la mise en place d'indicateurs communs aux acteurs,
- Renforcer collectivement la politique de stationnement et de prévention des incivilités routières,
- Relancer une dynamique collective sur la prévention des atteintes aux biens, aux abords des gares et dans les zones commerçantes (articulation Police nationale, RATP, Police municipale, CSU), assortie d'actions de prévention notamment envers les publics plus vulnérables (jeunes, seniors),
- Renforcer les Opérations Tranquillité Vacances, avec un travail concerté entre la Police nationale et la Police municipale, assorti d'actions de prévention envers les propriétaires de résidence et envers les commerçants.

CLSPD Jeunes exposés à la violence

Il réunit l'exécutif de la Ville et services associés, la Police nationale, la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ), les proviseurs des lycées et principaux des collèges, l'Éducation nationale (DSDEN) et les services de la Ville.

Les périodes de préadolescence et d'adolescence sont marquées par des mutations physiques et psychiques chez le jeune. Ces changements se traduisent dans la vie sociale du mineur, à différents degrés, par un besoin d'affirmation de soi, parfois de confrontation face à l'adulte. Ce sont des périodes de construction et de transition du mineur vers sa vie adulte, mais aussi de possibles mises en danger de lui-même et des autres qui peuvent le faire entrer dans des pratiques de tensions, de désocialisation, voire de délinquance.

Dans ce groupe de travail, il s'agit de :

- Mener des actions partenariales de prévention à destination des jeunes (repérer et identifier les jeunes en manque de repères et désorientés, évaluer les besoins nécessaires, assurer un suivi régulier des jeunes identifiés),
- Coordonner les actions de prévention et de suivi des actions par la mise en œuvre pratique du chaînage des interventions, en particulier pour les jeunes de plus de 16 ans,
- Lutter contre le recours à la violence en encourageant la gestion pacifique des conflits par le dialogue,
- Promouvoir le lien régulier avec les institutions,
- Assurer des passerelles entre les différents dispositifs existant sur le territoire de la commune à des fins de repérage et d'identification des jeunes en difficultés,
- Veiller à l'efficacité de l'articulation et de la coordination entre les différents dispositifs de prise en charge des jeunes (réussite éducative, prévention de la délinquance, protection de l'enfance, intervention éducative judiciaire, Education nationale etc.),
- Mettre en place des ateliers et/ou des expositions autour du respect de la loi, de l'accès au droit et de l'intérêt général ; diversifier les mesures d'accompagnement proposées dans le champ de prévention de la délinquance (atelier de remobilisation, de civisme, chantiers éducatifs, chantiers d'insertion).

CLSPD PRÉVENTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET AIDE AUX VICTIMES

Il réunit, de manière régulière, l'ensemble des acteurs intervenant sur le territoire et permet, de manière coordonnée, de mener des actions de prévention.



Objectifs 2026

- Mettre en place de manière partagée des indicateurs de suivi pour les CLSPD thématiques.

LES GPO ET GLTD

Ces dispositifs croisés et complémentaires visent à démanteler les réseaux de criminalité organisée : la mendicité agressive, les regroupements dans les halls d'immeuble, les rodéos à deux roues, l'appropriation des rues pour des activités illicites contribuent en effet au sentiment d'insécurité ressenti par les habitants.

Deux Groupes Partenariaux Opérationnels (GPO) sont actifs en 2025 sur la Ville : l'un aux abords de la place de la Louvière, le second sur le secteur de Champignol (zone commerçante).

Le Groupe Local de Traitement de la délinquance (GLTD) mis en place par le Procureur de la République pour accueillir les nouvelles stations de la ligne 14 du métro, est étendu aux nouvelles stations de la ligne 15. C'est donc un engagement maintenu qui prendra en considération l'ouverture de la nouvelle gare Saint-Maur Créteil.



Objectifs 2026

- Mettre en place de manière partagée des indicateurs de suivi pour les GPO et le GLTD.



Les outils de suivi et de vigilance

L'animation de la stratégie suppose la mise en place d'outils de suivi et d'indicateurs réguliers, permettant le pilotage fin de la stratégie et l'avancement opérationnel des lignes d'actions.

Un premier outil a été mis en place fin 2025 : une *vigilance tranquillité publique* hebdomadaire.

Action 1.1 Vigilances Tranquillité publique

Le premier stade de prévention passe par une connaissance fine et partagée des organisations et des processus de signalement, d'alerte de l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion de crise. Celle-ci favorise l'inscription d'une réponse technique et opérationnelle coordonnée et la diffusion d'une information raisonnée, un niveau d'information identique entre les acteurs selon les niveaux d'alerte.



Initiative : Depuis septembre 2025, la Direction générale adjointe Sécurité et citoyenneté de la Ville adresse chaque vendredi aux partenaires une fiche *Vigilances tranquillité publique* qui flèche les enjeux de tranquillité publique sur la semaine à venir et rappelle les dispositifs prévisionnels de sécurisation : événements culturels et sportifs, manifestations déclarées, vigilances spécifiques dans les quartiers, débits de boisson ou commerces de bouches générant des troubles à l'ordre public, établissements recevant du public sous avis défavorable.



Objectifs 2026-2027

- Travailler de manière anticipée et pluridisciplinaire les dispositifs de sécurisation des grands événements, en animant trimestriellement une réunion *Manifestations sensibles et jauges 1000* associant la Police nationale, la BSPP et les directions de la Ville concernées.
- Pour permettre une remontée rapide des signalements, travailler collégalement à la mise en place d'une fiche navette de signalement unique à disposition de l'ensemble des partenaires présents sur la Ville.
- Réfléchir à un Plan de réaction coordonnée en situation de violences urbaines, avec un double objectif : garantir la fiabilité des remontées des signalements émanant des partenaires vers les services de Police et vers la Ville et permettre un retour vers les partenaires à l'issue des actions menées,
- Déployer collectivement une culture de la prévention situationnelle.



AXE 2 – ASSURER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

La délinquance recensée sur la commune est principalement une délinquance de transit et d'opportunité. Le bilan de l'ensemble des indicateurs statistiques confirme que la Ville demeure une commune calme où la qualité de vie reste appréciée. La Police nationale et la Police municipale sont des acteurs majeurs de la tranquillité publique. Face aux enjeux permanents de sécurité, la nécessité d'un maillage territorial de proximité constitue une priorité pour la Ville. L'enjeu est de renforcer ce maillage pour s'adapter à la réalité de la délinquance, de la malveillance et des incivilités, et d'améliorer la coordination des interventions entre la Police nationale et la Police municipale, croisées à celles de l'ensemble des acteurs.

Fiches actions de l'axe 2

- Action 2.1 Renforcer le maillage territorial et les dispositifs de lutte contre la délinquance et la coordination Police nationale/municipale
- Action 2.2 Lutter contre les cambriolages
- Action 2.3 Lutter contre l'usage, la détention et le trafic de stupéfiants
- Action 2.4 Diminuer le sentiment d'insécurité réelle et ressentie permettant un maintien de la tranquillité publique
- Action 2.5 Améliorer le respect de l'espace public et des espaces communes
- Action 2.6 Moderniser le schéma territorial du dispositif de vidéoprotection
- Action 2.7 Sécuriser les établissements d'enseignement et leurs abords, prévenir toutes les formes de violences scolaires
- Action 2.8 Renforcer la sécurisation des zones commerçantes
- Action 2.9 Associer les habitants à la préservation de la tranquillité publique et renforcer la communication et l'information de la population
- Action 2.10 Renforcer la sécurité et le sentiment de sécurité dans le QPV « *Les Rives de la Marne* »
- Action 2.11 Renforcer la sécurité et la sûreté dans les résidences collectives et le partenariat avec les bailleurs
- Action 2.12 Sécuriser les espaces publics relatifs aux transports en commun
- Action 2.13 Prévenir les conduites à risque et renforcer la lutte contre l'insécurité routière
- Action 2.14 Garantir la gestion du stationnement et renforcer la sécurisation des parkings
- Action 2.15 Prévenir les risques liés à la Marne et maintenir les bords de Marne apaisés
- Action 2.16 Prévenir les risques et les dangers numériques et lutter contre le fléau de la cybermalveillance et cybercriminalité
- Action 2.17 Prévenir le phénomène et le processus de radicalisation
- Action 2.18 Protéger les personnes âgées contre les faits de délinquance
- Action 2.19 Assurer l'efficacité de la prévention et de la gestion des risques



Action 2.1 Renforcer le maillage territorial et les dispositifs de lutte contre la délinquance et la coordination Police nationale/municipale

Ont été identifiés dans la stratégie territoriale 2022-2026 des objectifs partagés :

- Sécuriser tous les lieux identifiés comme sensibles (les gares du RER A et leurs abords, les établissements scolaires, les résidences collectives, les squares, les bords de Marne...) et les périodes les plus criminogènes, ainsi que les phénomènes de délinquance sur le territoire de la commune, afin de mieux coordonner les moyens humains, les moyens techniques de prévention situationnelle et les moyens technologiques. Le dispositif de vidéoprotection de voie publique est un outil précieux de sécurisation des espaces publics et d'aide à la résolution des enquêtes par les services d'investigations.
- Instaurer un cadre d'intervention des forces de sécurité adapté aux phénomènes de délinquance et à leur évolution, et destiné à optimiser la couverture du territoire par une meilleure coordination pour améliorer la tranquillité publique,
- Favoriser la coopération opérationnelle et les échanges d'informations, et améliorer la répartition des missions entre la Police nationale et la Police municipale,
- Améliorer le cadre d'interventions destiné à améliorer la tranquillité publique et assurer une meilleure coordination des acteurs de la sécurité et du terrain,
- Assurer une présence humaine plus forte et visible de la Police nationale et de la Police municipale sur tout le territoire de la Ville, le jour et la nuit, pour prévenir et lutter contre la délinquance, pour apaiser les tensions, pour inciter au respect des règles de vie en commun, et ainsi rassurer la population et tendre vers un véritable sentiment de sécurité de la part des habitants ; développer des actions de sécurisation,
- Veiller à une communication opérationnelle efficace et fiable entre la Police nationale et la Police municipale (liaisons radio, renvoi des images du dispositif de vidéoprotection du centre de supervision urbain vers le commissariat) pour améliorer la sécurité des agents en intervention et renforcer l'efficacité de la lutte contre l'insécurité.



Objectifs 2026-2027

- Actualiser la convention communale de coordination de la Police municipale et des forces de sécurité de l'Etat du 17 janvier 2014 qui prévoit la mise en place d'une coordination opérationnelle renforcée,

- Assurer une coordination entre les groupes thématiques du CLSPD et les groupes de partenariat opérationnel (GPO) à travers un travail partenarial et transversal avec les acteurs territoriaux, pour maintenir un lien permanent avec les partenaires concernés,
- Mettre en place le suivi d'indicateurs partagés,
- Dresser un bilan annuel sur l'état de la sécurité de la commune lors d'une réunion entre le maire et ses collaborateurs, le chef de la CSP de la Police nationale et la cheffe de la Police municipale.

Mesures engagées

- Suivi mensuel des statistiques et indicateurs,
- Diffusion hebdomadaire par la Ville des Vigilances tranquillité publique,
- Restructuration de la Police municipale.



Initiative : Un nouvel Hôtel de Police municipale début 2027

Les services de la Police municipale, du Centre de supervision urbain, de Saint-Maur Proximité et de la Prévention et gestion du risque seront regroupés au sein d'un nouvel Hôtel de Police municipale avenue Louis Blanc en 2027.

Action 2.2 Lutter contre les cambriolages (VPE)

La prévention et la lutte contre les cambriolages est une priorité sur la commune. Les vols par effraction relèvent essentiellement de la délinquance d'habitude, récidiviste et mobile (délinquance d'opportunité ou sérielle). Ils accroissent fortement le sentiment d'insécurité des citoyens à domicile ou des commerçants sur leurs lieux de travail et, par conséquent, dégradent leur cadre de vie.

La configuration de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés avec ses nombreuses rues et habitations, ses vastes zones pavillonnaires, le nombre élevé de commerçants et la sociologie des habitants (taux élevé de population aisée, nombre important de seniors...) constitue un attrait pour les cambrioleurs et donc des cibles potentielles.

La Police nationale a noté en 2025 une hausse constante en termes d'élucidation sur les vols par effraction (VPE), avec le maintien d'un niveau élevé de recours à la Police technique et scientifique (PTS) chaque fois que cela est possible, et une extraordinaire réactivité des équipages en matière d'alerte sur les VPE en cours, mais également la multiplication des leviers de protection des habitations. Ceci entraîne une multiplication des interpellations en flagrant délit.



Objectifs 2026-2027

- Renforcer les Opérations Tranquillité Vacances, avec un travail concerté entre la Police nationale et la Police municipale, assorti d'actions de prévention envers les propriétaires de résidences et envers les commerçants,
- Renforcer le partage d'informations sur les secteurs à risques et adapter le déploiement raisonné de la vidéoprotection en conséquence,
- Relancer la dynamique de *Voisins-Vigilants*.

Action 2.3 Lutter contre l'usage, la détention et le trafic de stupéfiants

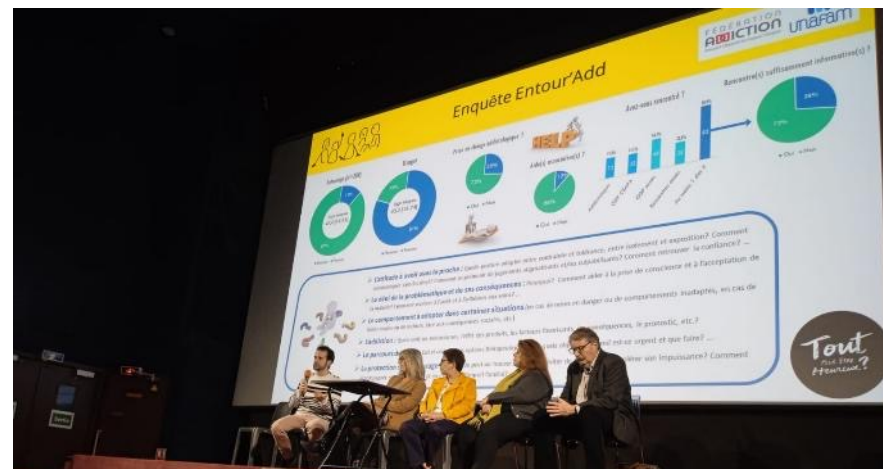
La lutte contre les auteurs d'infractions à la législation sur les stupéfiants est une priorité. Ce type de délinquance irrigue et renforce la criminalité organisée et accentue le sentiment d'insécurité. En outre, ce fléau sociétal entraîne une appropriation de l'espace public et de l'espace mixte qui détériore les conditions de vie des habitants et le lien social dans certains quartiers.

Principaux objectifs

- Repérer les points de deal et les points de livraison, partager les informations et mettre en œuvre des actions coordonnées,
- Assurer une veille sur les pratiques de vente utilisées par les trafiquants et revendeurs,
- Identifier les déclencheurs de consommation et les comportements à risques et mettre en place les actions de sensibilisation envers les publics à risques,
- Lutter contre le risque de basculement de jeunes dans la délinquance par opportunité financière.

Faits marquants

L'action du commissariat de Saint-Maur est exemplaire en matière de lutte contre les stupéfiants, en pleine mutation, avec la multiplication des actions sur voie publique pour endiguer les points de deal, et la prise en compte par les services d'une logique d'adaptation des trafiquants qui ont recours à l'ubérisation. Toutes les communes sont désormais sillonnées par des livreurs, souvent à scooters.



Mardi 15 octobre 2024, Cinéma Le Lido a accueilli l'action « Addiction et entourage », qui mobilisé 150 personnes et s'est articulé en deux temps :

- La projection du film « Tout pour être heureux » de Jérôme Adam, réalisé par Olivier le Bris. Le film est centré sur l'entourage des patients addicts, avec comme point de départ la disparition d'un proche emporté par les addictions.
- Un débat à l'issue du film, qui a permis des échanges entre le public et des professionnels sur la parentalité, des relations familiales, et la consommation de stupéfiants et d'alcool.



Objectifs 2026-2027

- Poursuivre le travail de sensibilisation des jeunes publics, notamment autour de la consommation de protoxyde d'azote, en partenariat avec les établissements scolaires.

Action 2.4 Diminuer le sentiment d'insécurité réel et ressenti permettant un maintien de la tranquillité publique

L'insécurité englobe la peur de la délinquance ainsi que la préoccupation sécuritaire au sein de la société. Par ailleurs, le sentiment d'insécurité en milieu urbain est une crainte multiforme, basée sur la criminalité, les actes de violence et les incivilités dans l'espace public.

Assurer de manière efficace la sécurité des Saint-Mauriens et des Saint-Mauriennes est une priorité fondamentale de la politique territoriale de prévention de la délinquance et de la sécurité.

Principaux objectifs

- Diminuer la délinquance de proximité et accroître l'efficacité de la prévention de proximité afin de permettre de créer un sentiment de sécurité au sein de la population et ainsi de lutter contre le sentiment d'insécurité réel et ressenti,
- Mesurer l'impact des actions mises en œuvre sur le sentiment de sécurité et les préoccupations des habitants,
- Développer une culture commune par des formations pluridisciplinaires pour l'ensemble des acteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance, adaptée aux publics cibles pris en charge.



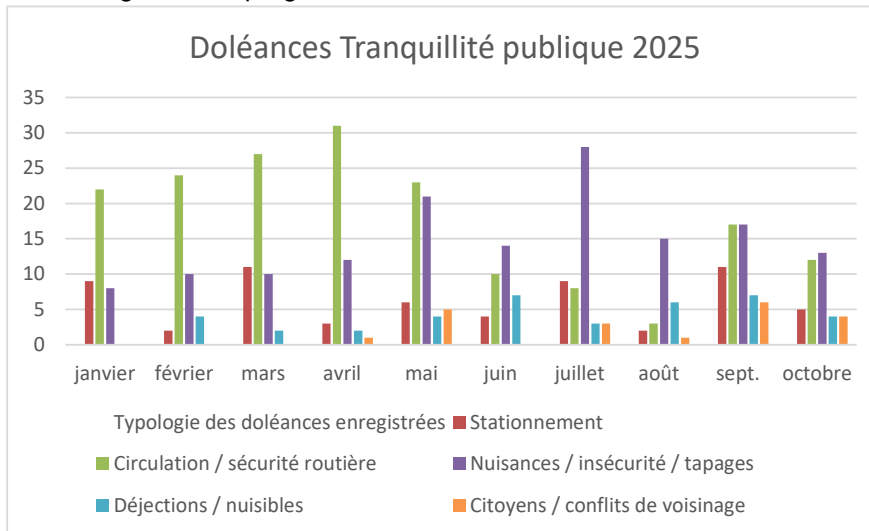
Objectifs 2026-2027

- Améliorer l'accueil des publics au sein de la Police municipale par une redéfinition des conditions d'accueil des publics (action engagée),
- Renforcer la formation des agents publics au contacts des habitants pour une orientation qualitative (fiches réflexes et éléments de langage),
- Mettre en place un suivi d'indicateurs partagés de tranquillité publique (action engagée),
- Poursuivre le travail engagé en 2025 sur le suivi des doléances émises par les Saint-Mauriens.



Initiative : Un suivi mensuel des typologies de doléances

La Ville suit mensuellement la typologie des doléances des habitants, en veillant à assurer des réponses rapides et circonstanciées. Bien qu'en diminution, les questions de sécurité routière et de conflits de voisinage restent prégnantes.



Action 2.5 Améliorer le respect de l'espace public et des espaces communs

La qualité des espaces publics influence la perception quant à la sécurité de ces espaces. Une voirie en mauvais état, un éclairage défectueux sont perçus comme abandonnés par les pouvoirs publics et de fait livrés à la délinquance. De plus, l'inaction face aux incivilités accroît le sentiment d'insécurité qui favorise des pratiques illicites. C'est la théorie de la vitre brisée, « *Broken Windows Theory* » des Américains George L. Kelling et James Q. Wilson, qui souligne la réciprocité entre sentiment d'insécurité et développement de la délinquance. A l'inverse, plus un quartier est convivial et bien entretenu, plus le sentiment de sécurité est élevé. La Ville compte 186 kilomètres de voirie à entretenir. L'entretien des rues participe à la rendre agréable au cadre de vie. Chaque année, dans un Plan Pluriannuel d'Investissement, un programme des voiries est établi et mis en œuvre.

INFO TRAVAUX FÉVRIER – DÉCEMBRE 2025

Dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement, des travaux qualitatifs vont être réalisés sur la rue Baratte Cholet, la rue Inkermann et la place Carnot visant à renforcer l'attractivité de ce secteur commerçant dans un cadre apaisé (circulation à 20km/h). L'espace dédié aux piétons sera agrandi dans un cadre renaturé et arboré. Vous trouverez le détail et le calendrier de ces travaux ci-dessous.

Localisation
 Rue Baratte Cholet (entre la rue Delerue et le boulevard de Créteil)
 Rue Inkermann (entre la rue Baratte Cholet et la place Carnot)
 Place Carnot



Effectué par étape, le réaménagement de la place de Molènes se poursuit. Ces travaux, qui se dérouleront pendant plusieurs mois, sont destinés à améliorer le cadre de vie en créant des espaces plus verts, conviviaux et fonctionnels à l'usage de tous les Saint-Mauriens. Ils comprennent une renaturation de la place, une valorisation paysagère et environnementale, et des aménagements nécessaires aux manifestations organisées par la Ville.

Localisation

Place de Molènes

Principaux objectifs

- Apporter une réponse collective à la suite d'une analyse partagée des usages et des phénomènes émergents sur le territoire de la commune,
- Poursuivre la rénovation programmée des voies publiques,
- Favoriser les occupations positives de l'espace public et les comportements écocitoyens pour lutter contre les usages déviants et/ou abusifs des espaces urbains.



Action 2.6 Moderniser le schéma territorial du dispositif de vidéoprotection

La Ville a mis en place depuis plusieurs années un dispositif de vidéoprotection de voie publique. Le dispositif compte aujourd'hui 204 caméras installées sur les points les plus sensibles de la Ville (environs des gares et des établissements scolaires, bords de Marne, grands axes de circulation...). La municipalité dispose d'un centre de supervision urbain (CSU) qui compte des opérateurs vidéo visualisant les images des 204 caméras actives sur un mur d'images 7 jours/7 et 24 heures/24. Le déport des images vers le commissariat de Saint-Maur-des-Fossés permet aux policiers nationaux de visualiser les images.

Principaux objectifs

- Poursuivre l'amélioration de la sécurité sur la voie publique et les espaces publics en adaptant le développement de l'exploitation de la vidéoprotection à l'évolution de la population et de l'habitat, ainsi que des types d'insécurité,
- Lutter contre les cambriolages en adoptant des mesures de prévention et en sensibilisant les professionnels et les particuliers à ces risques,
- Prévenir les actes délictueux de voie publique et les actes d'incivilités sur l'espace public (signalements),
- Maintenir un taux d'élucidation élevé des enquêtes.



Objectifs 2026

- Renforcer la professionnalisation des agents (formation, procédures),
- Renforcer les articulations opérationnelles avec la Police municipale, la Police nationale, les bailleurs, la RATP (mise en place de procédures et d'outils de suivi efficaces),
- Initier une étude sur la couverture des établissements scolaires et des lieux de culte,
- Engager un conventionnement avec la Préfecture de Police (PVPP) pour le raccordement du CSU au Plan vidéoprotection de la Préfecture de Police.



Initiative : un suivi d'activité traduit dans des indicateurs mensuels.





Action 2.7 Sécuriser les établissements d'enseignement et leurs abords, prévenir toutes les formes de violences scolaires

La Ville de Saint-Maur des-Fossés compte :

- 8 crèches municipales et 2 crèches départementales,
- 13 écoles maternelles publiques,
- 12 écoles primaires élémentaires publiques,
- 4 groupes scolaires primaire privés (primaire),
- 5 collèges publics et 3 collèges privés sous contrat,
- 5 lycées publics et 1 lycée privé.

Les établissements scolaires et leurs abords peuvent présenter des vulnérabilités et être exposés à des tensions. Chaque établissement scolaire a rédigé un Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) intrusion et un PPMS en sûreté. Certains établissements bénéficient d'équipements techniques et technologiques de protection bâimentaire (dispositifs de vidéoprotection dans certains établissements, systèmes anti-intrusion...).

Lors du CLSPD plénier de décembre 2025, les Principaux des lycées ont évoqué des problématiques d'addictions aux stupéfiants chez des publics de plus en plus jeunes avec des incidences en termes de santé publique, de santé mentale et de réussite scolaire.

Pour les écoles de la Ville, le service municipal Saint-Maur Proximité assure les points écoles pour sécuriser l'accès aux établissements scolaires. La Police nationale, la Police municipale et le CSU assurent des veilles régulières aux abords des lycées et collèges.

Principaux objectifs

- Réduire l'insécurité aux abords des établissements scolaires,
- Améliorer les dialogues inter-institutions et partager les informations,
- Poursuivre le déploiement de mesures de protection bâimentaire sur les écoles de la Ville,
- Renforcer la sécurité des agents intervenants sur les points écoles par des actions de sensibilisation auprès des parents.



Initiative :

- La piétonisation par tronçon aux heures d'entrée et de sortie des élèves en coordination avec les points écoles pour assurer la sécurité des écoliers lors de traversées de rues.
- La mise à jour des PPMS des écoles maternelles et primaires de la Ville (école élémentaire Champignol, La Pie, Le Parc-Tilleuls, Miss Cavell, écoles maternelles Champignol, La Pie, Le Parc-Tilleuls), en coordination avec l'Education nationale.





Initiative : depuis octobre 2025, les agents Saint-Maur Proximité qui assurent les points écoles sont équipés d'émetteurs-récepteurs reliés aux ondes de la Police municipale pour alerter en cas de difficulté.

Action 2.8 Renforcer la sécurisation des zones commerçantes

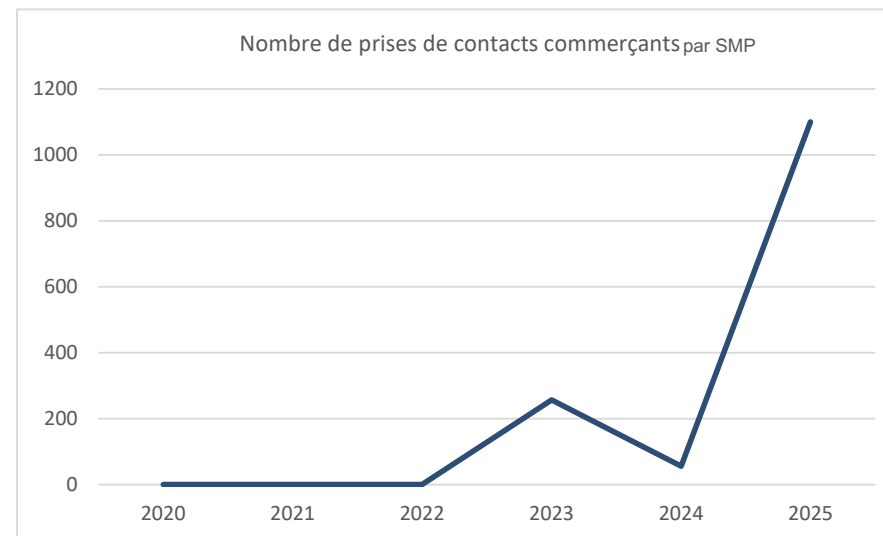
Les commerces de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés sont des acteurs essentiels du lien social, dont l'harmonie doit être préservée tout en assurant une sécurité et une sûreté optimales, notamment par la prévention de la malveillance. Les commerçants installés dans les zones commerçantes de chacun des huit quartiers et sur les marchés peuvent être victimes de différents types de délinquance : le cambriolage, le vol à main armée, le vol à l'étalage, les agressions physiques et verbales, les dégradations, les paiements frauduleux... Certains commerces qui, par les activités exercées et/ou les produits proposés à la vente, sont plus exposés que d'autres.

Principaux objectifs

- Identifier et recenser régulièrement les zones commerçantes, les commerces et les professions à risques (pharmacies, bureaux de tabacs, bijouteries, stations-services...) et les accompagner en termes de prévention situationnelle,
- Assurer un suivi régulier des enseignes, par des contacts, la remontée d'informations, le suivi des faits constatés...
- Inciter les commerçants à faire appel au référent sûreté du commissariat de police pour la prévention technique des actes de malveillance et coordonner les projets d'installation de dispositifs de vidéoprotection.

Mesures engagées

- Recensement des points sensibles dans les vigilances Tranquillité publique hebdomadaires (renforcement des passages de la Police municipale, vigilance du CSU...),
- Renforcement significatif des prises de contacts par les agents de Saint-Maur Proximité, en articulation avec la Police municipale,
- Mise en place de Groupes opérationnels partenariaux (Police nationale, Police municipale). Deux groupes sont actifs au second semestre 2025 (secteur Louvière, zone commerçante Champignol).



Initiative : Les Kit détresse commerçants mis en place par la Ville dès 2017 auprès de 35 commerçants. La réactivation de ce dispositif sera effectuée en 2026.



Action 2.9 Associer les habitants à la préservation de la tranquillité publique et renforcer la communication et l'information de la population

La tranquillité publique constitue une attente légitime de la population qui est exposée au quotidien à différents phénomènes de délinquance, d'insécurité et d'incivilités. La prévention de la délinquance et de malveillance par des actions d'information, de prévention et de communication doit contribuer à améliorer la qualité de vie des citoyens.

La Ville dispose d'une géographie particulière, puisqu'elle est découpée en huit quartiers distincts et bien identifiés, qui ont chacun leurs spécificités géographiques et socio-économiques. En outre, sept comités de quartier et diverses associations maillent le territoire de la commune. Il s'agit d'apporter des réponses infra-communales adaptées à chaque quartier en tenant compte des risques particuliers (nombre de personnes âgées dans un quartier, la nature des risques...).

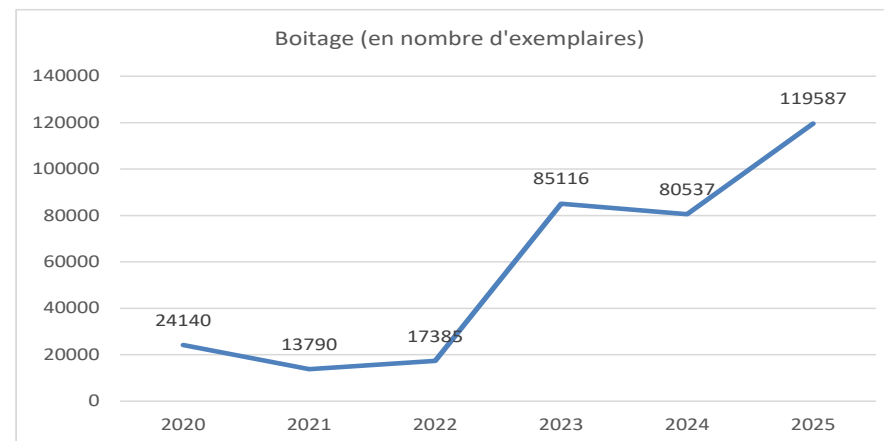
La promotion des solidarités de voisinage et le rôle d'acteur du citoyen dans la sécurité sont des maillons complémentaires dans la chaîne de la sécurité et de la tranquillité publique déployée dans la commune.

Principaux objectifs

- Associer les habitants à la prévention et à la résolution des troubles à la tranquillité publique dans le cadre d'un plan d'action de la participation citoyenne à la prévention de la délinquance et à la sécurité,
- Accentuer la communication et l'information auprès des habitants et être à leur écoute par des échanges réguliers entre les acteurs locaux (police, Ville, bailleurs) et les habitants des quartiers,
- Mettre en place des outils de communication, de sensibilisation et d'information relatifs à la tranquillité publique,
- Favoriser le dialogue et la transmission d'informations entre les habitants et les institutions, et développer l'engagement de la population des huit quartiers de la commune en matière de sécurité et de tranquillité publique,
- Coordonner la présence des différents acteurs.

Mesures engagées

- Le suivi rigoureux des doléances des riverains, avec des réponses adaptées aux situations évoquées,
- La réorganisation fin 2025 de l'accueil téléphonique et physique des usagers à la Police municipale, 24heures/24 et 7 jours/7,
- Une information régulière sur les réseaux sociaux et le site de la Ville,
- Un boitage renforcé pour informer les riverains des travaux, animations, assuré par Saint-Maur Proximité...



Objectifs 2026

- Renforcer l'information des habitants, notamment sur la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance et sur les enjeux individuels de prévention,
- Mieux associer les comités de quartier et les associations d'habitants.



Action 2.10 Renforcer la sécurité et le sentiment de sécurité dans le QPV « Les Rives de la Marne »

Dans le cadre de la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, la Ville de Saint-Maur-des-Fossés a signé le 28 septembre 2015 avec l'Etat un Contrat de Ville pour la période 2015-2020 afin de revaloriser le quartier prioritaire « Les Rives de Marne ». En outre, un Conseil citoyen a été créé le 15 avril 2016 pour faciliter la participation des habitants et mettre en place un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins de la population. Il s'agit d'un quartier atypique par rapport à tous les autres quartiers de la commune. La population compte près de 1 678 habitants, soit 2,1 % de la population de la Ville. La pauvreté, la précarité, le chômage, le bas niveau scolaire de certains écoliers et élèves sont une réalité dans le quartier.

Un nouveau Contrat de Ville 2024-2030 dénommé « Engagements Quartiers 2030 » est entré en vigueur au mois d'avril 2024. Ce contrat cadre stratégique de la Ville de Saint-Maur a été intégré au Contrat de Ville intercommunal de l'EPT 10 (Paris Est Marne & Bois), par délibération en Conseil de territoire en décembre 2024. Il définit les axes d'intervention pour le quartier sur la période 2024-2030 :

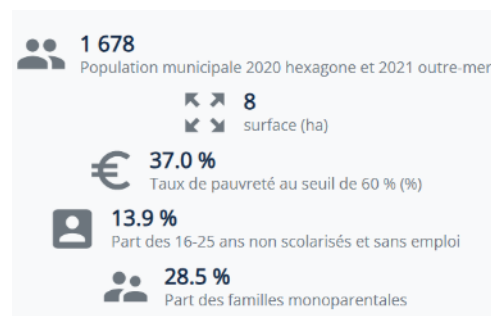
- La réussite éducative,
- Le cadre de vie, la transition écologique et énergétique,
- La prévention et la sécurité,
- L'accès au droit et à la santé,
- L'emploi et l'entrepreneuriat.

Principaux objectifs

- Assurer, au sein du quartier prioritaire, un cadre de vie tranquille dans un climat de sécurité restauré et éviter le repli des résidents au sein du quartier ainsi qu'un sentiment d'abandon des pouvoirs publics.
- Associer le conseil citoyen à la concertation sur les questions de sécurité, de tranquillité publique et de prévention de la délinquance afin de lui permettre de s'exprimer sur ses souhaits et de participer à la mise en place d'actions sur le territoire du quartier prioritaire,
- Améliorer le dialogue avec les habitants et la visibilité des actions mises en place afin de ne pas accentuer le sentiment d'insécurité et pour une meilleure crédibilité des institutions.



Le profil du quartier (Insee - chiffres 2024) :



Nombre de logements du Parc locatif social	580
Taux de vacance des logements sociaux	0%
Taux de rotation des logement sociaux	2,8%

Les profils des ménages :

Part des familles monoparentales	28,5%
Part des ménages d'une personne	38,9%
Part des ménages de 2 personnes	19,7%
Part des ménages de + de 6 personnes	6,3%
Part des ménages d'une personne 60-74 ans	17,5%
Part des ménages d'une personne de 75 ans et +	17,2%
Part des femmes dans les ménages d'1 personne de 75 ans et +	82,2%
Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi	13,9%
Part de la population avec un diplôme de niveau inférieur au BAC	18,6%
Part de la population avec un diplôme de niveau BAC+2 ou supérieur	22,9%
Part de la population sans diplôme	40,7%
Taux de scolarisation des 15-24 ans	67,3%
Part de la population utilisant le plus souvent les transports en commun pour aller travailler	59,1%
Part des ménages imposés (%)	29%
Part des ménages ayant emménagé depuis 10 ans ou plus	49%



Mesures engagées

- Déploiement du contrat de Ville 2015-2020 prorogé jusqu'en 2024. Signature d'un nouveau Contrat de Ville pour 2024-2030. Réalisation d'actions au profil des habitants pour encourager la cohésion sociale, soutenir l'insertion professionnelle et le développement urbain avec le soutien des services municipaux et des associations locales.
- Concertation et présence du Conseil Citoyen aux réunions liées à l'ATFPB abordant les questions de sécurité. Investissement de l'ATFPB au profil de la sécurité du quartier (installation d'un parc de vidéoprotection, rénovation du mobilier urbain et de l'éclairage de la voirie privée, portes anti-squats, médiation et gardiennage, ...).
- Réalisation d'une action commune Conseil Citoyen/direction de la politique de la ville sur la prévention des addictions avec un parcours alimentation, sophrologie et ciné-débat (projection de « *Tout pour être heureux ?* » au Lido).
- Mise en place d'une newsletter mensuelle du quartier diffusée aux partenaires et aux habitants, relais sur le blog des Rives de la Marne, installation et utilisation d'un panneau d'affichage en cœur de quartier, articles dans le journal municipal et publications sur les réseaux sociaux de la Ville.

Actions portées dans le quartier en 2024 : 33 actions déposées dans le cadre de l'Appel à Projet du des crédits de l'État au titre de la politique de la ville (BOP 147) Contrats de ville, dont 16 portées par des associations (25 actions subventionnées) : 44% en transversal, 28% en réussite éducative, 12% en emploi et entrepreneuriat, 8% en cadre de vie et transition écologique et énergétique, 8% en accès au droit et à la santé.

- Des actions « *Tous au sein du quartier* » : Tournoi de foot sur le city-stade, une Fête de quartier (5 et 6 juillet), des cours de français dispensés par l'association Parabole les lundis et jeudis.
- Des visites et des voyages pour les habitants des Rives de la Marne (visite des plages du Débarquement en juillet),
- De la formation : formations BAFA pour former les jeunes aux métiers de l'animation, des journées de formation aux *premiers secours* avec la délivrance du diplôme à la fin de la session, des ateliers d'éloquence pour les jeunes,
- De la culture : des ateliers *Mots en liberté*, une exposition de calligraphies réalisées par les enfants, des ateliers de mosaïques pour les adultes organisés par le service culturel, un week-end découverte des institutions européennes à Bruxelles, une conférence sur la France médiévale avec la projection du film « *Jeanne d'Arc* » de Luc Besson, une sortie au Château de Vincennes avec visite guidée et pique-nique au Parc Floral,

- Des vacances et des activités pour les jeunes : un mini-séjour à Saint-Martin-de-Bréhal pour les enfants du centre de loisirs, une croisière pédagogique sur la Marne pour sensibiliser aux enjeux environnementaux, des ateliers créatifs en plein air sur le city-stade, une découverte de l'auditorium avec des jeunes du centre de loisirs,
- De l'emploi, avec des actions à destination des demandeurs d'emploi,
- De l'information, avec un atelier de sensibilisation sur les directives anticipées et le choix de la personne de confiance, une sensibilisation à la consommation des fluides (réduire sa facture d'énergie, lecture des factures...)
- De la santé, avec une conférence « *Bien être dans mon assiette* » au théâtre d'Arsonval.





CONTRAT CADRE STRATÉGIQUE 2024-2030



Saint-Maur-des-Fossés - Les Rives de la Marne

Les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)

Pour simplifier le financement des projets menés sur les QPV, des actions sont financées sur 3 ans par la mise en place d'une convention pluriannuelle d'objectifs qui décline les modalités sur l'ensemble de la période.

Un volet investissement est prévu par l'Etat pour les projets identifiés par les habitants et porté par les collectivités, les acteurs publics ou privés.

Issu des concertations, le Contrat de Ville est le produit d'une réflexion partenariale et collaborative des acteurs et habitants du quartier.

Le suivi partenarial et les évaluations annuelles l'amèneront à évoluer au cours des années pour une application accordée aux besoins du terrain et des habitants du quartier.

Cette nouvelle contractualisation est une véritable opportunité pour la Ville de poursuivre son action au plus près des habitants des Rives de la Marne.



Principaux Enjeux du Contrat 2024-2030

Réussite éducative

- Renforcer les actions en faveur de la réussite scolaire des enfants,
- Renforcer l'offre culturelle et sportive sur le territoire en faveur des enfants et jeunes, en fonction de leur tranche d'âge,
- Proposer des outils, formations et temps d'échanges aux parents pour les soutenir dans leurs fonctions parentales afin qu'ils puissent, à leur tour, soutenir leurs enfants.

Prévention et sécurité

- Contribuer à la prévention de la délinquance en déclinant les axes prioritaires de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance,
- Développer un réseau partenarial fort pour être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux besoins répertoriés sur le territoire,
- Développer des offres de chantiers éducatifs et de rénovation pour contribuer à apaiser le quartier,
- Renforcer la chaîne de prévention, notamment auprès des jeunes pour éviter le basculement dans la délinquance,
- Créer des liens entre habitants et forces de l'ordre.

Emploi et entrepreneuriat

- Proposer des temps d'immersion et de découverte des métiers,
- Renforcer les formations et les temps de remise à niveau pour améliorer l'employabilité des habitants,
- Organiser des temps de formation sur l'entrepreneuriat et la création d'entreprises,
- Soutenir les structures d'insertion pour l'activité économique et le recours aux clauses sociales d'insertion,
- Penser les modes de garde pour lever les freins à l'emploi pour les femmes.



Objectifs 2026

- Déployer le Contrat de Ville 2024-2030 et notamment son axe « Sécurité et Prévention ».
- Associer les habitants, les associations et le Conseil citoyen à l'élaboration de la feuille de route de l'ATFPB pour répondre aux enjeux d'insécurité qu'ils constatent au quotidien.
- Poursuivre les réunions de travail autour de la sécurité des locaux du bailleur social du quartier en lien avec la Préfecture, les polices municipale et nationale.



Action 2.11 Renforcer la sécurité et la sûreté dans les résidences collectives et le partenariat avec les bailleurs

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés est principalement une vaste zone pavillonnaire qui compte également des immeubles collectifs privés et des immeubles de logements sociaux. En 2025, le taux de logements sociaux s'élève à 11.5%.

Assurer la sécurité et la tranquillité résidentielle est une préoccupation prioritaire des bailleurs sociaux. L'insécurité impacte directement la vie sociale. Depuis plusieurs années, les bailleurs mettent en place des équipements techniques et technologiques (systèmes de contrôle d'accès, dispositifs de vidéoprotection etc.) et des moyens humains pour assurer une jouissance paisible des logements.

Selon l'INSEE (chiffres 2022) :

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

Catégorie de logement	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Ensemble	29 852	34 141	34 885	34 414	35 585	36 431	36 569	37 245	38 340
Résidences principales	27 053	31 333	32 671	32 042	32 398	33 695	33 912	33 631	35 227
Résidences secondaires et logements occasionnels	610	510	564	697	654	468	476	608	643
Logements vacants	2 189	2 298	1 650	1 675	2 533	2 268	2 181	3 006	2 470

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2025.

Sources : Insee, RP1967 au RP1999 dénombrements, RP2006 au RP2022 exploitations principales.

LOG T1bis - Catégories de logements

Catégorie de logement	2011	2016	2022
Résidences principales	92,7	90,3	91,9
Résidences secondaires et logements occasionnels	1,3	1,6	1,7
Logements vacants	6,0	8,1	6,4

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.

LOG T2 - Types de logements

Type de logement	2011	%	2016	%	2022	%
Ensemble	36 569	100,0	37 245	100,0	38 340	100,0
Maisons	13 165	36,0	13 390	36,0	12 762	33,3
Appartements	23 070	63,1	23 485	63,1	25 161	65,6
Autres	334	0,9	370	1,0	417	1,1

Sources : Insee, RP2011, RP2016 et RP2022, exploitations principales, géographie au 01/01/2025.



Principaux objectifs

- Associer davantage les bailleurs à la coproduction de sécurité quotidienne et à la prévention de délinquance,
- Mettre en place des procédures adéquates entre prévention et répression dans la gestion des conflits et des tensions,
- Renforcer le sentiment de sécurité des habitants, rétablir la libre circulation des personnes et favoriser la réappropriation des espaces par les résidents,
- Identifier les résidences à risques et avoir une connaissance la plus fine possible non seulement des incivilités, des incidents et des faits de délinquance mais également du sentiment d'insécurité ressenti par les habitants.

Mesures engagées

- Faciliter l'intervention des forces de l'ordre en accordant, annuellement, la possibilité d'accorder par les propriétaires ou exploitants d'immeubles à usage d'habitation une autorisation permanente de pénétrer dans les parties,
- CLSPD Tranquillité publique, associant les bailleurs et se réunissant avec régularité (semestriel).



Objectifs 2026

- Construire collectivement un Observatoire de la tranquillité publique dans l'habitat social et collectif, suivi trimestriellement, comprenant des indicateurs simples et partagés (nombre de logements occupés et taux de vacance, nombre de logements squattés, nombre de procédures d'expulsion abouties et non abouties),
- Déployer de manière uniforme une culture de prévention situationnelle dans l'habitat social et collectif,
- Structurer un CLSPD thématique dédié aux bailleurs et se réunissant trimestriellement,
- Accompagner les bailleurs sur les questions de santé mentale (relais),
- Etudier l'opportunité de déployer les leviers proposés par la nouvelle loi relative à la lutte contre les narcotrafics.



La Ville, en partenariat avec Grand Paris Aménagement, a inauguré en 2025 le Jardin des Facultés, un écoquartier d'envergure, fruit d'un projet engagé depuis 2016. Pensé dans une démarche exigeante de transition urbaine, le Jardin des Facultés incarne l'équilibre entre logements, équipements publics et espaces naturels.



Action 2.12 Sécuriser les espaces publics relatifs aux transports en commun

Les gares, les parvis et les abords des gares sont des lieux de passage et propices à des regroupements et la vente de produits illicites. Ils sont aussi traversés par tous types de publics. La Ville compte actuellement un réseau ferré de 4 gares de la ligne A du réseau express régional d'Ile-de-France (RER), avec un taux de fréquentation du public important : la gare Saint-Maur/Créteil, la gare Le Parc Saint-Maur, la gare Saint-Maur/Champigny et la gare La Varenne/Chenevières. A noter, l'ouverture de la nouvelle gare Saint-Maur Créteil en 2027 (ligne 15 Sud du métro). Le réseau de surface comprend 11 lignes de bus de la régie autonome des transports parisiens (RATP) qui traversent la commune, dont la ligne du Trans-Val-de-Marne (TVM), et 2 bus du réseau Noctilien. En outre, un dépôt de bus RATP est implanté sur la ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Principaux objectifs

- Renforcer la coopération active et le maillage partenarial entre les différents acteurs et partenaires de la sécurité,
- Assurer la sécurisation des gares, des parvis et des abords des gares ainsi que le sentiment de sécurité afin de garantir aux voyageurs des conditions de transport sûres, un objectif majeur de la Ville,
- Préparer l'arrivée de la ligne 15 sud du métro en Gare de Saint-Maur Créteil.

Mesures engagées

- GPO/GSPR aux abords des gares (Police nationale/Police municipale).
- Association de la RATP aux vigilances hebdomadaires et à la sécurisation des Grands événements,
- Association de la RATP au CLSP thématique Tranquillité publique.



Objectifs 2026

- Renouveler le conventionnement Ville-RATP- Ile de France Mobilité (engagé),
- Mise en place d'actions opérationnelles coordonnées,
- Préparer l'aménagement de l'espace public et sa sécurisation aux abords de la nouvelle Gare Saint-Maur-Créteil,
- Accompagner les projets de restructuration de l'espace public aux abords des gares,
- Associer la RATP à des actions de sensibilisation auprès des jeunes publics.



Action 2.13 Prévenir les conduites à risques et renforcer la lutte contre l'insécurité routière

La sécurité routière demeure un enjeu majeur, l'objectif premier étant de réduire le nombre d'infractions au code de la route, le nombre de personnes tuées et blessées lors d'accidents de la route. Les principaux enjeux de sécurité routière sont : la vitesse excessive, la conduite en état d'ébriété, la mortalité des jeunes, la mortalité des usagers de deux-roues motorisés, la mortalité des piétons seniors.

La limitation de vitesse à 30 km/h par arrêté du maire sur tout le territoire de la commune de Saint-Maur-des-Fossés, depuis le 1^{er} février 2021, permet d'augmenter la visibilité et de diminuer la distance de freinage de moitié. Par ailleurs, la Ville a installé des radars pédagogiques, mis en place des systèmes de ralentissement (carrefours surélevés et coussins berlinois), aménagé 94 km de réseau cyclable.

Pour compléter le dispositif de prévention, un arrêté du maire du 3 juin 2021 interdit à la circulation les poids lourds qui excèdent 19 tonnes sur les routes départementales qui traversent la commune (transit).

La Ville organise chaque année un « *Village sécurité routière* » qui comprend des ateliers et des animations diverses :

- Vitesse et sécurité individuelle : simulateurs 2 et 4 roues, voiture tonneau, testochoc, ergo vision et piéton, révision Code de la route, parcours éducatifs enfants...
- Alcool, fatigue, somnolence, prévoyance : initiation aux gestes de premiers secours, effets de l'alcoolémie et stupéfiants, protection avec les équipements de sécurités, simulateurs de conduite...
- Le partage de la route : Stand mobilité douce avec circuit vélo, atelier gratuit de diagnostic et de réparations, essais de vélos à assistance électrique, essai de gyropode, mono-roue... 375 collégiens et lycées ont sensibilisés sur l'édition 2025 (piste de prévention routière) , fréquentée par 1200 Saint-Mauriens.

Acteurs

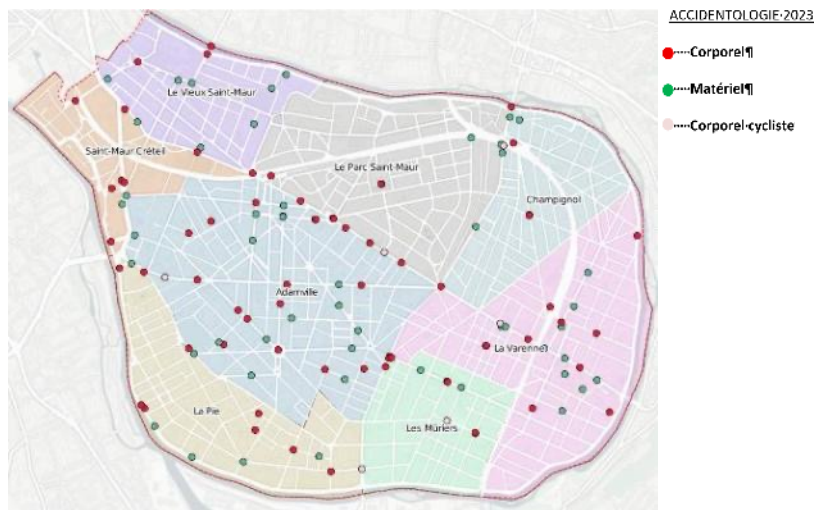
Police nationale, Police municipale, Prévention routière, Croix-Rouge française, Sapeurs-pompiers, services de la Ville et intervenants thématiques



Objectifs 2026-2027

Appréhender l'évolution des modalités douces et l'usage harmonieux de la voie publique,

- Prendre en compte les comportements à risque au regard des vulnérabilités,
- Travailler à un Plan vélo assorti d'actions de prévention et de dissuasion,
- Poursuivre annuellement l'organisation du Village de la Sécurité routière.



Accidentologie par quartiers									
Année	Adamville	Champignol	La Pie	La Varenne	Le Parc de Saint-Maur	Le Vieux Saint-Maur	Les Mûriers	Saint-Maur Créteil	TOTAL ANNUEL
2016	63	23	15	47	22	18	11	27	226
2017	46	17	30	43	28	17	11	28	220
2018	47	14	21	49	24	16	14	27	212
2019	39	9	20	40	15	12	13	19	167
2021	33	11	20	31	19	6	13	15	148
2022	47	9	13	29	13	9	11	12	143
2023	39	8	13	25	12	10	10	9	126
2024	47	13	22	29	22	16	13	21	183

Accidentologie par type d'accidents					
Année	Accidents corporels	Accidents matériels	Accidents corporels cyclistes	Accidents mortels	TOTAL ANNUEL
2016	87	135	4	0	226
2017	75	139	6	0	220
2018	67	144	1	0	212
2019	66	94	6	1	167
2021	54	88	6	1	148
2022	38	95	10	2	143
2023	65	54	7	0	126
2024	98	69	16	0	183
2025	98	55	15	1	168

Action 2.14 Garantir la gestion du stationnement et renforcer la sécurisation des parkings

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés compte 22500 places de stationnement et 6 parkings implantés sur le territoire de la commune (24320 places), gérés dans le cadre d'une délégation de service public (5 parkings souterrains - Hôtel de Ville, Louvière, Adamville, La Pie, La Varenne, Jardin des Facultés, en ouvrage) et 1 parking en surface - Stalingrad) sur la commune.

Concernant la *zone bleue*, 5 105 macarons, 10056 cartes mensuelles et 4044 cartes hebdomadaires ont été délivrés. Assurer une gestion raisonnée du stationnement c'est :

- Garantir des solutions de stationnement pour les résidents,
- Améliorer le stationnement réglementé en obtenant un taux de rotation satisfaisant,
- Favoriser l'activité commerciale,
- Lutter contre le stationnement gênant, et le stationnement abusif,
- Mieux organiser le stationnement les jours de marché,
- Optimiser la fréquentation des parcs de stationnement en ouvrage.

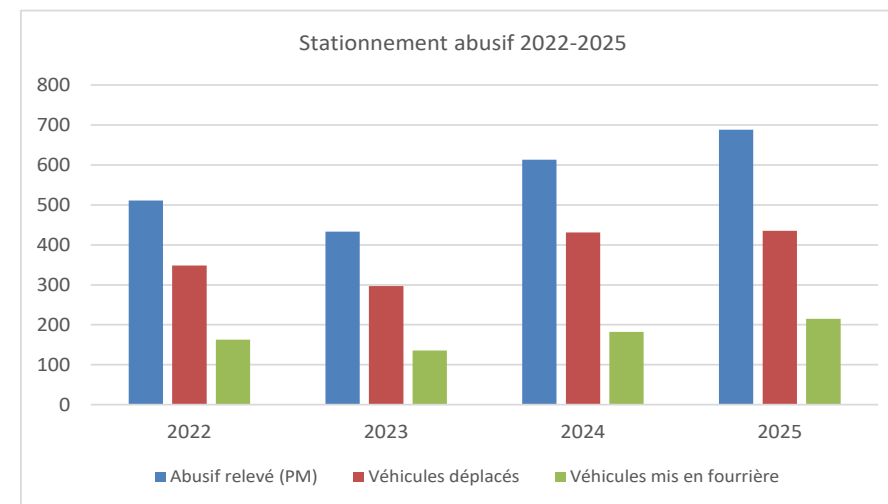
En complément de la Police municipale, les agents de Saint-Maur Proximité patrouillent en pédestre sur le territoire de la commune pour relever les infractions au stationnement.



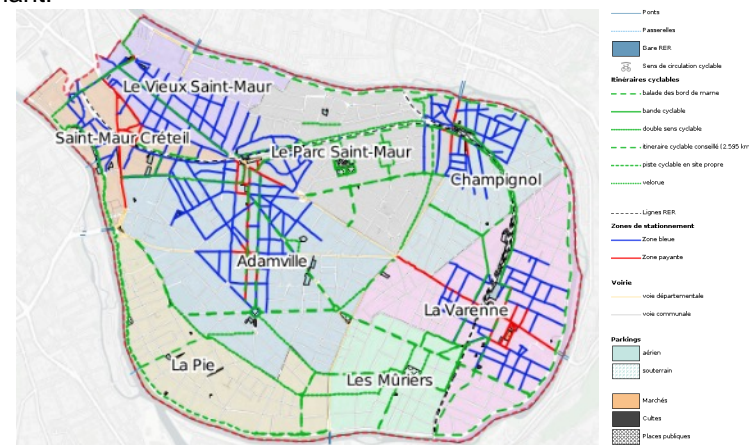
Objectifs 2026-2027

- Renforcer la prévention aux abords des établissements scolaires pour assurer la sécurité des élèves,
- Renforcer les actions de pédagogie envers les Saint-Mauriens.

Chiffres clés



Initiative : En 2026, la Ville va déployer une Mission stationnement, associant un policier municipal et un agent Saint-Maur Proximité pour renforcer la lutte contre le stationnement abusif et le stationnement gênant.



Action 2.15 Prévenir les risques liés à la Marne et maintenir les bords de Marne apaisés

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés a la forme d'une presqu'île entourée de la boucle de la rivière la Marne qui est traversée par sept ponts, dont cinq ponts routiers et deux ponts ferroviaires. Deux passerelles y sont également installées. Les 12 kilomètres des bords de Marne ont été aménagés pour des promenades terrestres et des pistes cyclables ont été construites. Par ailleurs, divers sports et loisirs sont pratiqués sur la Marne, dont la baignade en Marne depuis l'été 2025. Enfin, des péniches naviguent sur une partie de la boucle de la Marne empruntant notamment l'écluse située près du Pont de Créteil.

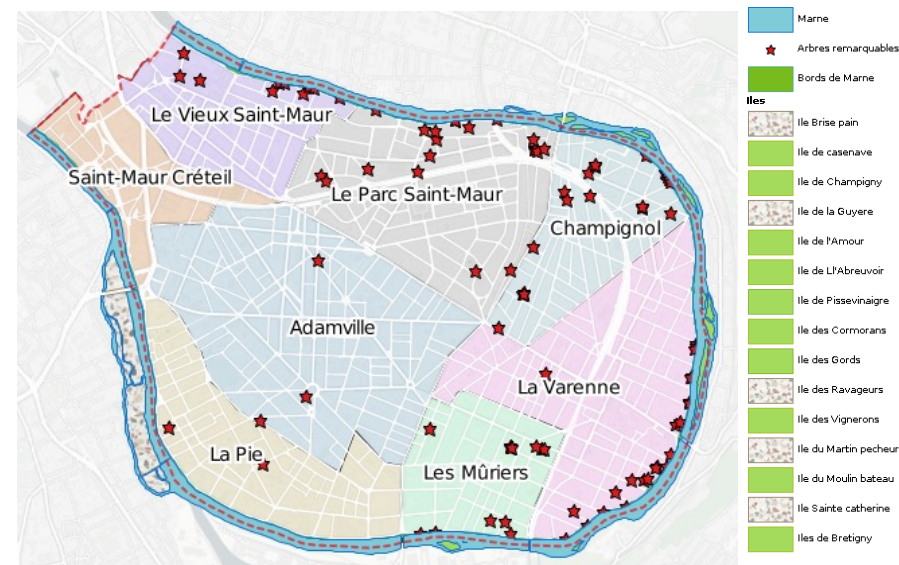
Depuis 2021, dans le cadre des « bords de Marne apaisés », la circulation de tous les véhicules à moteur est interdite le dimanche, sauf pour les riverains, une piétonisation des quais étant mise en place.

La Police municipale dispose d'un Zodiac Yamaha de 70 CV pour effectuer des patrouilles nautiques de surveillance et d'interventions. Deux policiers municipaux sont actuellement habilités à sa conduite.

Principaux objectifs

- Assurer un environnement naturel sécurisé et un sentiment de sécurité, ainsi qu'une surveillance nautique en période estivale.
- Veiller au bon déroulement dans les conditions de sécurité adaptées des activités nautiques de loisirs (promenade en barque, pêche etc.) et sportives (aviron, voile, canoë kayak, ski nautique), ainsi que des manifestations organisées sur les bords de Marne,
- Assurer des patrouilles pédestres (SMP) et renforcer le dispositif de surveillance le dimanche pour dissuader les actes de malveillance et rassurer les promeneurs et les sportifs par une présence visible.

 **Initiative** : En juillet 2025, la Ville a déployé le dispositif « *Baignade en Marne* ».



Objectifs 2026-2027

- Maintenir un niveau de sécurisation élevé des bords de Marne par une présence visible des patrouilles pédestres (SMP, PM) et une vigilance de la vidéoprotection,
- Poursuivre le déploiement annuel du dispositif « *Baignade en Marne* ».

Action 2.16 Prévenir les risques et les dangers numériques et lutter contre le fléau de la cyber- malveillance et cybercriminalité

La cyberdélinquance recouvre l'ensemble des infractions pénales commises essentiellement ou exclusivement à l'aide de technologies numériques. Deux grandes catégories d'infractions relèvent de la cybercriminalité : lorsque le cyberspace est utilisé comme moyen de commission d'une infraction (escroqueries en ligne) ou lorsqu'en plus d'en être le moyen, les technologies numériques en sont aussi la cible (rançongiciels). Ces dernières infractions sont appelées atteintes aux systèmes de traitement automatisé des données (STAD). Collectivités locales et particuliers constituent des cibles parfaitement identifiées.

Le Gouvernement a mis en place une plateforme nationale d'assistance aux victimes d'actes de cyber malveillance (cybermalveillance.gouv.fr) de sensibilisation aux risques numériques et d'observation de la menace sur le territoire français.

Principaux objectifs

- Renforcer la sûreté des installations pour mieux lutter contre les cybermenaces et les cyberattaques,
- Informer les Saint-Mauriens des risques les plus courants liés à la cybermalveillance et à la cybercriminalité,
- Organiser des réunions d'information à la Maison du numérique, inaugurée le 20 mai 2021, pour rappeler les bons réflexes pour déjouer les fraudes et les arnaques,
- Assurer des sessions de sensibilisation auprès des jeunes publics, très exposés aux risques des réseaux sociaux.

Mesures engagées

Exemples d'actions de sensibilisation :

- 2022 : Sensibilisation internet, réseaux sociaux et cyberharcèlement, en coopération avec la Police nationale auprès de classes de 6^e, action PITT BULL (Olympio) auprès de classes de 5^e, action « Tous Ego » (Olympio) auprès de classes de 4^e, intervention de l'association Olympio auprès de classes de seconde au lycée d'Arsonval.
- 2023 : Action de sensibilisation « *Les deux faces des réseaux sociaux* » au bénéfice des collèves (8 classes de 5^e au collège Camille Pissarro et 7 classes de 4^e au collège Le Parc).
- 2025 : Parole d'ados « *Bien-être/Santé Mentale* » : Animation-débat au sein des collèves sur les thématiques suivantes : sources de bien-être et de mal-être, facteurs de protection et de vulnérabilité, estime de soi, émotions... (26 classes sensibilisées, soit 780 collèves).

Au niveau de la Ville (DSIUN), en 2025 :

- Longueur et complexification des mots de passe des comptes utilisateurs,
- Renouvellement obligatoire des mots de passe tous les 3 mois,
- Restriction géographique des accès à la messagerie d'entreprise,
- Filtrage de contenus de navigation Internet,
- Mise en place d'un outil de cybersécurité pour la protection des postes utilisateurs,
- Audit de cybersécurité dans le cadre du plan France Relance, piloté par l'ANSSI.

Action 2.17 Prévenir le phénomène et le processus de radicalisation



Le Plan National pour la Prévention de la Radicalisation (PNPR) formule 60 mesures, pour orienter la politique de prévention suivant 5 axes : Prémunir les esprits face à la radicalisation, compléter le maillage détection-prévention, comprendre et anticiper l'évolution de la radicalisation, professionnaliser les acteurs locaux et évaluer les pratiques, adapter le désengagement.

Le succès de ce plan repose sur la mobilisation et la coordination entre acteurs de l'État, collectivités territoriales et société civile, en tenant compte des retours d'expérience du terrain et des bonnes pratiques.

Principaux objectifs

- Développer des actions de prévention de la radicalisation dans une logique de prévention primaire, de détection et de signalement,
- Sensibiliser les agents municipaux au respect des principes de laïcité, la prévention de la radicalisation, l'application stricte du plan Vigipirate,
- Renforcer une vigilance soutenue et permanente de tous les acteurs impliqués dans la prévention de la radicalisation : mieux repérer et prévenir pour lutter contre la radicalisation.

Mesures engagées

- Sensibilisation des agents municipaux aux principes de laïcité : 39 agents depuis 2023 (dont 16 en 2025),
- Renforcement des mesures Vigipirate en sécurité événementielle sur l'ensemble de la Ville.



Objectifs 2026-2027

- Construire collectivement une culture de prévention situationnelle lors de l'organisation de grands événements,
- Renforcer la sécurisation des sites municipaux au risque attentat,
- Poursuivre la sensibilisation des personnels municipaux,
- Structurer le partage d'informations entre les partenaires,
- Renforcer la prévention auprès des jeunes publics.



Action 2.18 Protéger les personnes âgées contre les faits de délinquance et les actes de cybermalveillance

Les personnes âgées sont des cibles potentielles pour les auteurs d'actes malveillants : une santé déclinante, une situation d'isolement, la méconnaissance des différents types d'arnaques. Elles sont les premières victimes de faits délictueux, allant du vol, du cambriolage à l'escroquerie, et sont vulnérables face aux abus financiers. En outre, elles sont des victimes fréquentes de vols par ruse et à la fausse qualité qui sont commis d'une manière régulière sur la commune de Saint-Maur-des-Fossés.

Deux personnes âgées sur trois utilisent Internet qui a de multiples atouts tels que communiquer avec leurs proches, s'informer et faire des achats. Les cyber-délinquants, en particulier les escrocs, ciblent en premier lieu les seniors, plus vulnérables aux arnaques.

Principaux objectifs

- Assurer une vigilance quant à la vulnérabilité des seniors et des personnes âgées pour mieux les protéger,
- Promouvoir des actions de sensibilisation, de pédagogie et d'information pour qu'elles se protègent des escroqueries sur Internet, des fraudes à la carte bancaire et des vols par ruse,
- Sensibiliser les aidants.

Mesures engagées

- 10 ateliers, en septembre / octobre 2025, intitulés « *Bien sur internet* » à destination en collaboration avec la Maison des seniors et la Police nationale.
- 2 réunions d'informations sur les arnaques et vols à la fausse qualité présentées à la Maison des seniors depuis 2022, en coopération avec la Police nationale.



La Ville, en partenariat avec la Police nationale, organise en janvier 2026 une action de sensibilisation à la Maison des seniors (908 personnes ont bénéficié de la programmation de la Maison des seniors en 2024).



Objectifs 2026

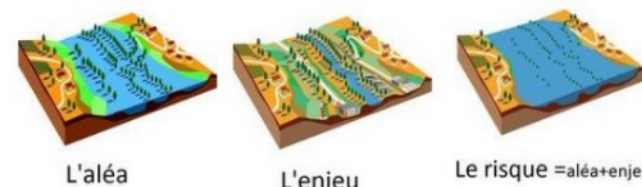
- Construire collectivement une culture de prévention à destination des seniors, construire les outils afférents et assurer leur diffusion de manière efficiente.
- Mobiliser la Maison des seniors, les résidences autonomes et l'ensemble des acteurs relais.
- Organiser annuellement une journée Tranquillité seniors dans la ville.
- Associer les aidants.

Action 2.19 Assurer l'efficacité de la prévention et de la gestion des risques

La politique nationale de prévention et gestion des risques majeurs vise à répondre à trois objectifs principaux afin de rendre les personnes et les biens moins exposés et moins vulnérables : prévenir les dommages, réduire leur ampleur et les réparer, informer les citoyens afin qu'ils deviennent acteurs de cette gestion, gérer efficacement les crises et les catastrophes naturelles quand elles surviennent.

La prévention et la gestion des risques répondent à une triple logique :

- de prévention, pour empêcher l'aléa ou réduire les effets d'un possible événement sur les personnes et les biens,
- d'intervention au moment où survient l'événement dommageable,
- de gestion et de traitement post crise.

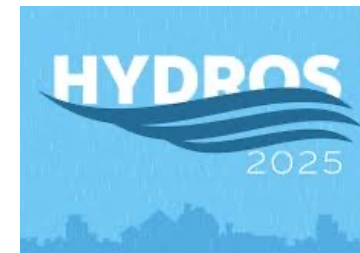


Cadre législatif & réglementaire

- Loi du 2 février 1995 dite *Loi Barnier* relative au renforcement de la protection de l'environnement instaurant les Plans de prévention de risques naturels (PPRN),
- Loi du 30 juillet 2003 dite *Loi Bachelot* relative à la prévention des risques technologiques et instaurant des Plans de prévention des risques (PPR),
- Directive européenne du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation,
- Loi du 12 juillet 2010 dite Grenelle 2, portant engagement national pour l'environnement,
- Loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 créant une nouvelle compétence, la Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) et transférant cette compétence aux communes et EPCI.

Faits marquants

HYDROS 25, un exercice pour préparer l'Île-de-France aux crues centennales : La Ville a participé, du 13 au 17 octobre 2025 à l'exercice HYDROS 25 organisé par le Préfet de Police, Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris.





Cet exercice a permis de simuler une crue majeure de la Seine, de la Marne et de leurs affluents en Île-de-France. Son objectif : tester les dispositifs opérationnels, les procédures d'évacuation et la continuité de l'action de l'État, afin de renforcer la préparation collective et mieux protéger les habitants face à ce type de risque.

Cet exercice a également permis de tester le dispositif FR-Alert sur la Ville :



Objectifs 2026

La Ville actualise le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et le Plan communal de Sauvegarde (PCS). Elle doit veiller à rédiger des Plans de continuité d'activité en cas de crise (sanitaire, crue, pandémie...) et poursuivre la mobilisation de la réserve communale de sécurité civile.



AXE 3 – RENFORCER LA PRÉVENTION DES JEUNES EXPOSÉS À LA DÉLINQUANCE

La promulgation de cinq lois, le 5 mars 2007, a permis une évolution considérable dans le champ de l'action sociale et publique en direction des enfants et des jeunes en difficulté, notamment :

- La loi n° 2007-295 relative à la prévention de la délinquance,
- La loi n° 2007-293 réformant la protection de l'enfance.

La difficulté à communiquer d'une institution à l'autre est fréquemment soulevée, l'échange d'informations s'avérant parfois difficile, notamment lorsqu'il s'agit de situations de mineurs. La complexité de leur situation nécessite pourtant une analyse croisée, mettant en relation toutes les institutions et les professionnels concernés, afin de favoriser la mise en œuvre d'actions adaptées. Il convient donc de faciliter les liaisons fonctionnelles et notamment le partage d'informations entre les personnels des institutions qui sont, sur le terrain, impliqués dans les actions communes de prévention et de lutte contre la délinquance juvénile.

Fiches actions de l'axe 3

Action 3.1 Prévenir les comportements à risque et les violences chez les jeunes et identifier les jeunes susceptibles d'être exposés

Action 3.2 Développer les moyens de prévention en milieu scolaire et soutenir l'action parentale

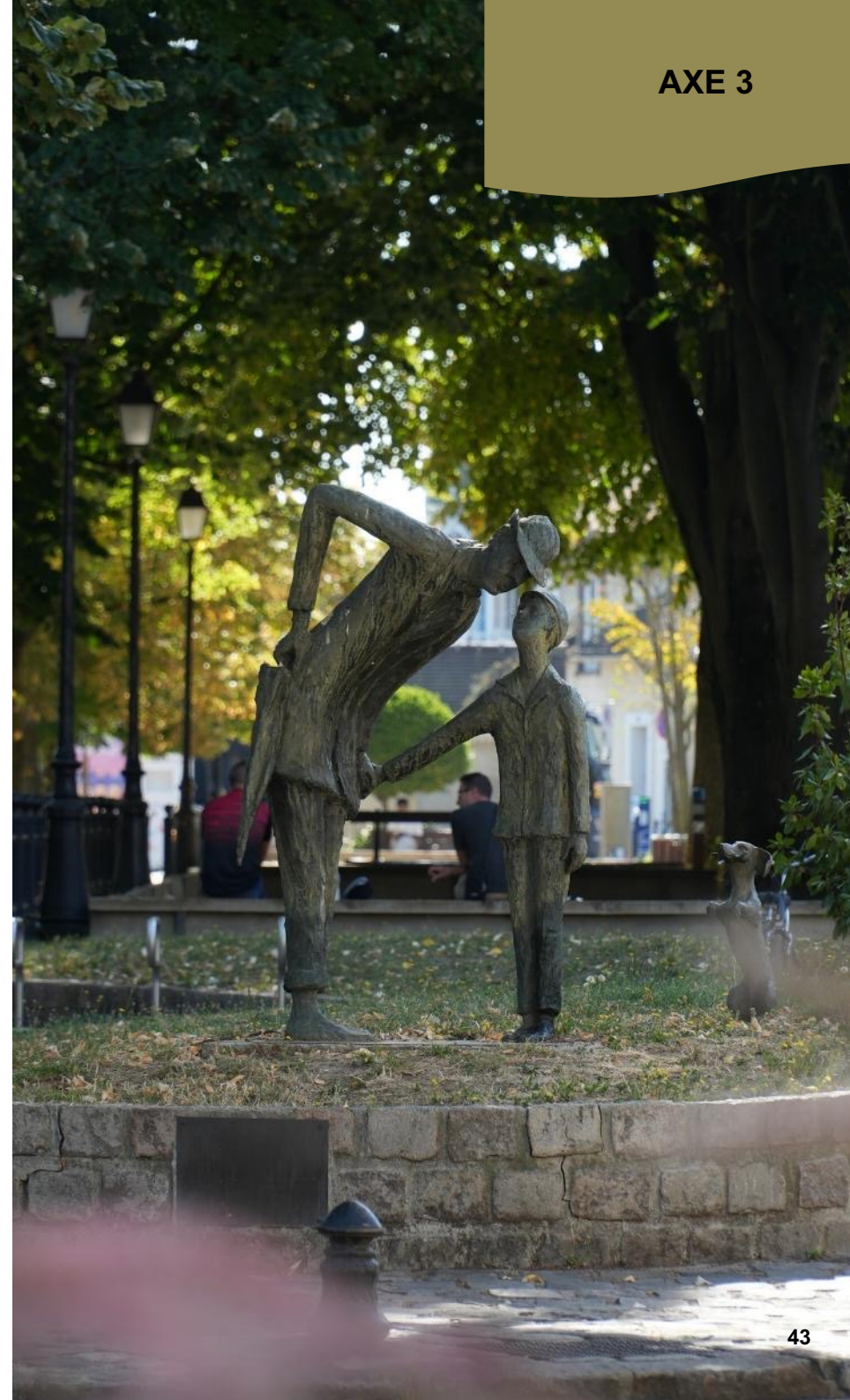
Action 3.3 Développer les actions de sensibilisation, d'information et de prévention aux conduites à risques addictives

Action 3.4 Développer et renforcer les actions de sensibilisation, d'information et de prévention aux dangers d'Internet et des NTIC

Action 3.5 Prévenir le basculement des jeunes dans la délinquance et lutter contre la délinquance des mineurs

Action 3.6 Accompagner la mise en œuvre des pouvoirs dévolus au Maire dans l'exercice du soutien à la parentalité

Action 3.7 Développer le nombre et la qualité de postes d'accueil relatifs aux TIG



Action 3.1 Prévenir les comportements à risque et les violences chez les jeunes et identifier les jeunes susceptibles d'être exposés

Les périodes de préadolescence et d'adolescence sont marquées par des mutations physiques et psychiques chez le jeune. Ces changements se traduisent dans la vie sociale du mineur, à différents degrés, par un besoin d'affirmation de soi, parfois de confrontation face à l'adulte. Ce sont des périodes de construction et de transition du mineur vers sa vie adulte, mais aussi de possibles mises en danger de soi et des autres qui peuvent le faire entrer dans des pratiques de tensions, de désocialisation, voire de délinquance.

Principaux objectifs

- Mener des actions de prévention à destination des jeunes : repérer et identifier les jeunes en manque de repères et/ou souffrant de mal-être, des jeunes restant absents des activités proposées (sportives, culturelles, éducatives...),
- Assurer de manière coordonnée le suivi régulier des jeunes identifiés,
- Coordonner les actions de prévention et de suivi des actions par la mise en œuvre pratique du chaînage des interventions,
- Lutter contre le recours à la violence en encourageant la gestion pacifique des conflits par le dialogue,
- Promouvoir le lien régulier avec les institutions,
- Assurer des passerelles entre les différents dispositifs existants sur le territoire de la commune à des fins de repérage et d'identification des jeunes en difficultés,
- Déployer des actions au titre de la santé mentale pour lutter contre le mal-être des jeunes et notamment des collégiens et lycées,
- Développer le partenariat et l'échange d'informations au sein du groupe thématique « *Jeunes exposés à la délinquance* » du CLSPD.



Objectifs 2026

- Poursuivre et renforcer les actions de sensibilisation auprès des jeunes publics,
- Renforcer les actions au titre de la santé mentale,
- Mettre en place des outils de suivi dans le cadre du CLSPD thématique « *Jeunes exposés à la délinquance* » .

Mesures engagées

Actions de sensibilisation Bien-être et santé mentale en 2025 : 780 jeunes sensibilisés

	MATIN		APRES-MIDI		NB D'ELEVES
	8h20-10h20	10h40-12h35	14h-16h		
09/10/2025	Collège Louis Blanc Classe de 4ème 6	Collège Louis Blanc Classe de 4ème	Collège Louis Blanc Classe de 4ème		90
10/10/2025	Collège Louis Blanc Classe de 4ème 5	Collège Louis Blanc Classe de 4ème	Collège Louis Blanc Classe de 4ème		90
13/10/2025		Collège Louis Blanc Classe de 3ème	Collège Louis Blanc Classe de 3ème		60
16/10/2026	Collège Louis Blanc Classe de 3ème 2	Collège Louis Blanc Casse de 3ème	Collège Louis Blanc Classe de 3ème		90
17/10/2025	Collège Louis Blanc Classe de 3ème 4				30
	8h20-10h20	10h40-12h35	13h30-15h30		30
14/10/2025			Collège Le Parc 1 classe de 4ème (30 élèves)		
	8h-10h	10h-12h	13h30-15h30	15h30-17h30	
10/11/2025	Collège Le Parc Classe de 4ème	Collège Le Parc Classe de 4ème	Collège Le Parc Classe de 4ème	Collège Le Parc Classe de 4ème	120
12/11/2025		Collège Le Parc Classe de 4ème			30
	8h-9h55	10h10-12h05	13h25-15h25	15h40-17h35	
17/11/2025	Collège Camille Pissarro 1 classe de 4ème (30 élèves)	Collège Camille Pissarro 1 classe de 4ème (30 élèves)	Collège Camille Pissarro 1 classe de 4ème (30 élèves)	Collège Camille Pissarro 1 classe de 4ème (30 élèves)	120
17/11/2025	Collège Camille Pissarro 1 classe de 4ème (30 élèves)	Collège Camille Pissarro 1 classe de 4ème (30 élèves)	Collège Camille Pissarro 1 classe de 4ème (30 élèves)	Collège Camille Pissarro 1 classe de 4ème (30 élèves)	120

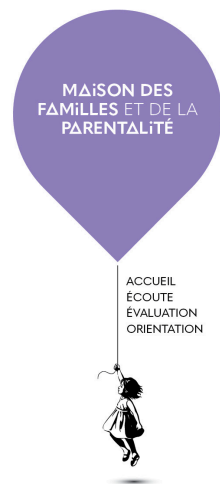


Action 3.2 Développer les moyens de prévention en milieu scolaire et soutenir l'action parentale

La situation à Saint-Maur-des-Fossés demeure privilégiée, l'objectif principal de la très grande majorité des élèves et de leurs parents étant la réussite scolaire. Toutefois, chaque situation singulière doit faire l'objet d'un traitement particulier et d'une réponse adaptée. Le nombre très limité de conseils de discipline, de décrochages scolaires ou d'exclusions enregistrés dans les établissements scolaires ne doit pas occulter la difficulté de certains élèves à s'insérer dans le système scolaire et à trouver une orientation professionnelle. En outre, des difficultés et/ou des tensions familiales peuvent être à l'origine d'un mal-être engendrant de l'absentéisme scolaire. La prise en compte de l'accompagnement et du soutien des familles des élèves en difficulté doit alors être faite.

Mesures engagées

La Maison des familles et de la parentalité, dans sa mission de soutien à la parentalité a accueilli 938 personnes en 2025.



Les parents d'adolescents sont très représentés dans cet accompagnement qu'il soit individuel ou collectif. 164 entretiens ont été réalisés en 2025 et 50 enfants étaient présents dont la tranche d'âge est en majorité entre 11 et 18 ans.

Les problématiques adolescentes conduisent également la Maison des familles et de la parentalité à travailler en collaboration avec les établissements scolaires : le psychologue a participé à deux *Cafés des parents* en collège et lycée sur les thématiques de la santé mentale.

En 2025, la Maison des familles et de la parentalité a accueilli 305 parents pour des rencontres collectives sur la parentalité et 228 parents ont participé aux ateliers parents-enfants/adolescents.



Objectifs 2026-2027

- Poursuivre et renforcer les actions de repérage et d'accompagnement auprès des jeunes publics,
- Accompagner et soutenir la fonction parentale, en s'appuyant sur le réseau d'acteurs locaux,
- Mettre en place des outils de suivi dans le cadre du CLSPD thématique «*Jeunes exposés à la délinquance*».

Action 3.3 Développer les actions de sensibilisation, d'information et de prévention aux conduites à risques addictives

Les conduites addictives constituent un problème de santé publique et sociale, avec des impacts multiples sur la santé, la délinquance, le vivre-ensemble. Face à ce constat, il s'agit de structurer de façon efficace une approche globale du repérage à la prise en charge des jeunes souffrant d'addiction (produits psychoactifs, alcools, tabac, mais aussi Internet, jeux vidéo etc.) et de leur environnement familial et social. En outre, il convient d'intervenir de façon adaptée à chaque public selon son niveau de consommation.

Les pratiques d'alcoolisation des jeunes sont en évolution : la banalisation de la consommation d'alcool et la mode du «*binge drinking*», le développement de l'usage détourné du protoxyde d'azote. Les conséquences en termes de santé et de sécurité publiques restent prégnantes : comas éthyliques, accidents mortels de la route, chutes sur la voie publique, des rixes et violences physiques, violences sexuelles, dégradation de la santé physique et mentale...

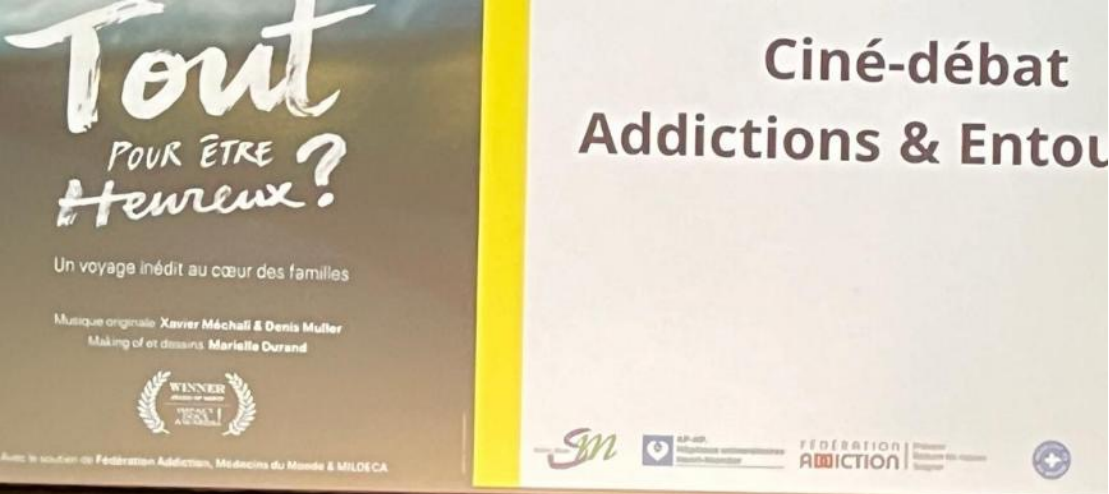
Les nouveaux usages numériques modifient nos habitudes sociétales. À tout âge, des risques peuvent être associés aux usages numériques excessifs. Pour les enfants et les adolescents, le temps passé devant un écran peut empiéter sur des apprentissages essentiels à leur développement physique, psychique et social. Un usage excessif peut entraîner des conséquences sur le développement du cerveau des enfants, leur apprentissage des compétences fondamentales et leur capacité d'attention.

Principaux objectifs

- Prévenir les conduites à risques addictives pour tous les jeunes, par des actions concertées de prévention,
- Associer les professionnels de champs d'activités différents pour favoriser une meilleure prise en compte de la problématique des addictions et favoriser une orientation vers les structures d'aide et de soins, et des structures en addictologie,
- Renforcer la formation des professionnels et former les professionnels.
- Développer l'acquisition de compétences psycho-sociales chez les jeunes,
- Favoriser l'orientation des jeunes consommateurs vers des structures d'aide.

Mesures engagées

- Partage des programmations et association renforcée des partenaires,
- Inscription des actions en interactions avec les thématiques du CLSPDR touchant aux questions de la jeunesse.



Quelques exemples d'actions de sensibilisation :

- Risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux « *Les deux faces des réseaux sociaux* » : ces ateliers de prévention menées au sein du collège Camille Pissarro (8 classes de 5^{ème}), au collège Le Parc (7 classes de 4^{ème}), au collège Louis Blanc (6 classes de 6^{ème}), au lycée d'Arsonval (10 classes de seconde) et au lycée Condorcet (4 classes de STMG et classes pro.) ont permis de sensibiliser 1120 collégiens et lycéens.

- « *Addiction et entourage* », avec la projection du film « *Tout pour être heureux ?* » de Jérôme Adam, réalisé par Olivier le Bris. Le film inspiré de l'histoire familiale du producteur est centré sur l'entourage des patients addicts. À l'issue du film, le débat a permis des échanges entre le public et des professionnels sur les sujets de la parentalité, des relations familiales, et de la consommation de stupéfiants et d'alcool. 150 personnes ont assisté à l'évènement.



Objectifs 2026

- Poursuivre et renforcer les actions de sensibilisation envers les jeunes publics,
- Déployer des actions de sensibilisation relatives à la consommation de protoxyde d'azote.

Action 3.4 Développer et renforcer les actions de sensibilisation, d'information et de prévention aux dangers d'Internet et des NTIC

On assiste depuis plusieurs années au développement exponentiel des réseaux sociaux sur Internet avec des applications prisées des jeunes, les mineurs pouvant y accéder à partir de l'âge de 13 ans. Les réseaux sociaux présentent des risques pour les mineurs en raison de certains contenus ou par la diffusion de publications malveillantes (images violentes, racisme, injures, atteinte à la vie privée...). Par ailleurs, les réseaux sociaux ont parfois tendance à faciliter la commission de certaines infractions : harcèlement, violences verbales, incitations à la violence physique ou sexuelle.... En outre, les jeunes peuvent développer des comportements à risques sur les réseaux sociaux.

Les cyberviolences présentent des spécificités par rapport aux violences ordinaires. Les outils numériques permettent de diffuser un contenu à une vaste audience en seulement quelques secondes. En outre, le sentiment d'impunité de l'agresseur est renforcé par la distance que les outils numériques permettent d'établir avec la victime.

Principaux objectifs

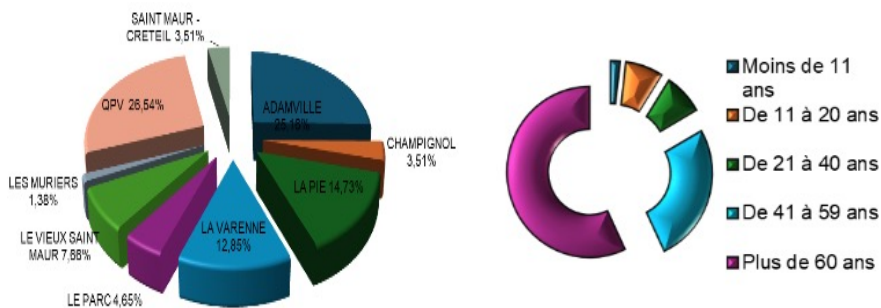
- Renforcer les actions de prévention et de repérage des cyberviolences et du cyberharcèlement,
- Sensibiliser les parents et les informer sur la démarche à suivre face aux dangers numériques,
- Apprendre aux jeunes à se protéger.



Initiative : La **Maison du numérique**, a été créée en mai 2021, avec pour objectifs :

- d’animer des espaces de médiation numérique en accompagnant les différents publics dans les usages des technologies, services et médias numériques,
- de rendre les usagers autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne,
- de sensibiliser les Saint-Mauriens pour porter à leur connaissance les potentialités numériques en vue de s’en approprier les usages tout en développant leurs capacités d’agir dans la société numérique.

Fréquentation de la Maison du numérique en 2024 : 3588 usagers



Fréquentation de la Maison des étudiants et du numérique en 2025 : 3493 usagers



Action 3.5 Prévenir le basculement des jeunes dans la délinquance et lutter contre la délinquance des mineurs

Les premières incivilités ou infractions commises, mais aussi le décrochage scolaire (l’absentéisme, les comportements perturbateurs en milieu scolaire, la récurrence des exclusions) chez les mineurs peuvent constituer les premiers signes annonciateurs dans un parcours de délinquance. Ce parcours peut se matérialiser par une succession de passages à l’acte et par la récidive en dépit des mesures judiciaires mises en œuvre.

Principaux objectifs

- Prévenir l’entrée des mineurs dans la délinquance et repérer en amont les signes annonciateurs du passage à l’acte, comme les conduites à risques ou perturbatrices,
- Prévenir les affrontements, les rixes et les violences entre jeunes,
- Développer des actions de prévention et de médiation permettant de modifier les comportements, notamment sur des thématiques de citoyenneté, de règles du vivre ensemble et du savoir-vivre en collectivité,
- Encourager chez les mineurs la responsabilisation et les prises de conscience par rapport à leurs actes et leurs comportements dans une approche éducative,
- Favoriser la remobilisation des mineurs dans leurs projets scolaires et professionnels en lien avec les familles.



Objectifs 2026

- Poursuivre et renforcer les actions de sensibilisation envers les jeunes publics,
- Déployer des actions de sensibilisation à la responsabilité collective,
- Développer des actions concourant aux valeurs de l’engagement, de la mémoire et de la responsabilisation.

Action 3.6 Accompagner la mise en œuvre des pouvoirs dévolus au Maire dans l’exercice du soutien à la parentalité

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance donne au maire des outils pour lui permettre la mise en place d’une politique globale de prévention de la délinquance. Une convention relative au rappel à l’ordre a été signée le 4 octobre 2017 entre le tribunal judiciaire de Créteil et la Ville. Selon l’article L.2212-2-1 du CGCT, la procédure concerne une injonction verbale adressée par le maire, lorsque des faits portant atteinte, au niveau local, au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques ne constituant pas un crime ou un délit. La procédure du rappel à l’ordre est différente du rappel à la loi qui est de la compétence directe du procureur de la République.

Principaux objectifs

- Apporter des réponses de proximité à des manquements aux règles de vie en commun, d'éducation et aux incivilités,
- Développer des actions de remobilisation des jeunes en difficulté sociale, scolaire pour sensibiliser les auteurs sur les conséquences de leurs actions,
- Renforcer l'accompagnement des parents dans l'exercice de la parentalité : les remobiliser, les mettre en capacité et valoriser leur rôle parental,
- Apporter des réponses adaptées et coordonnées à des situations individuelles se situant sur le champ de la prédélinquance,
- Développer des actions de valorisation de la fonction parentale,
- Orienter les jeunes et les parents vers des professionnels et des intervenants adéquats.



Initiative : La **Maison des Familles et de la Parentalité** est une structure municipale de soutien à la parentalité rattachée à la Direction générale adjointe Education et Famille, et située dans le quartier de La Pie. Ce lieu de soutien à la parentalité permet d'accompagner les parents à chaque âge de la vie de leur enfant, de prévenir l'épuisement parental, d'accompagner les conflits, de préserver les liens familiaux, de favoriser le lien social et d'aider les parents à s'orienter dans les offres de services et d'informations mises à leur disposition.

L'équipe est composée d'une référente parentalité, également responsable de la structure, d'un psychologue clinicien, d'une assistante administrative et parentalité et d'une agente technique à mi-temps.

Les actions de la Maison des Familles et de la Parentalité s'organisent selon trois axes :

- Des actions d'écoute et de soutien : des entretiens avec la référente parentalité ou le psychologue, des groupes de paroles pour les parents,
- Des dispositifs variés de soutien à la parentalité : des ateliers enfants-parents/ados-parents, des conférences à thèmes, des réunions d'information collective, des ateliers de parents, des permanences de médiation familiale, de conseil conjugal et familial et juridique en droit de la famille,
- Une implication dans des réseaux professionnels du milieu social, médical, scolaire, culturel, psychiatrique et associatif.

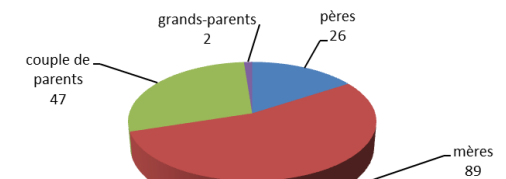
Les familles qui se rendent à la Maison des Familles et de la Parentalité sont majoritairement Saint-Mauriennes, mais il arrive que certaines viennent des communes limitrophes.

Les familles sollicitent les professionnels pour évoquer diverses étapes de la vie de parents : de la grossesse à l'arrivée du bébé, sur les questions de l'éducation, du développement psycho-affectif, du positionnement en tant que parent, des apprentissages... Puis sur les questions plus complexes relatives à l'adolescence, où les parents sont face à des incompréhensions et cumulent des tensions qui peuvent affecter le climat familial.

En 2025, 958 personnes ont participé aux différentes actions parentalité (également hors les murs), ainsi qu'aux rendez-vous pour les différentes permanences dans les locaux de la structure (801 en 2024).

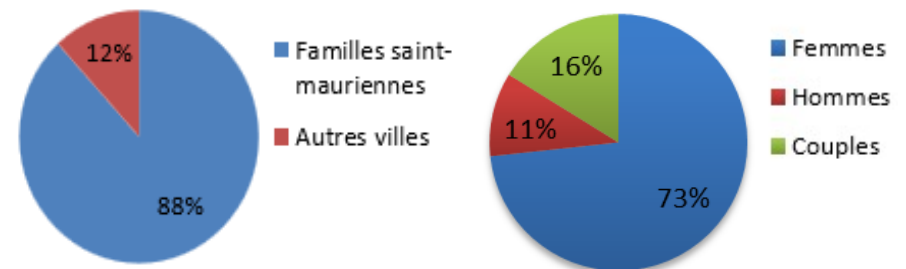
L'arrivée d'un psychologue en septembre 2024 fait apparaître une augmentation significative des demandes d'entretiens individuels en 2025 : + 512 %.

Les entretiens individuels et familiaux :

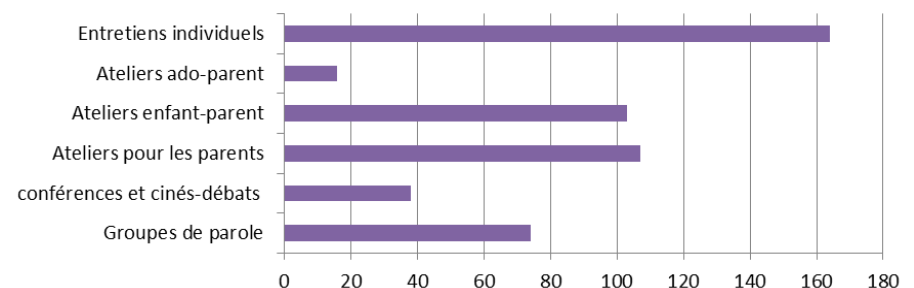


164 Entretiens en 2025
(32 en 2024)

Les profils des familles :



Les motifs de fréquentation :



Faits marquants

L'année 2024 a été une année charnière d'un travail d'équipe qui s'est développé avec les arrivées successives d'une assistante administrative et parentalité en février, et d'un psychologue clinicien en septembre.

Les faits marquants en 2025 :

Groupes de parole : 73 personnes

- « Préserver notre coparentalité avec la médiation familiale »
- « Pas toujours facile de communiquer entre parents et ados »
- « Échanges entre parents sur les troubles des conduites alimentaires »
- « Quelle place pour les pères aujourd'hui ? »
- « Parents solos »

Accompagnement et conseil : 84 personnes

Permanence juridique en droit de la famille
Médiation familiale

Conseil conjugal et familial

Action sociale et handicap

Conférences et échanges : 129 personnes

- « Les écrans, les réseaux... et vos ados »
- « Menaces, cris, fessées... et si on en parlait ? »
- « Vivre sa parentalité avec un enfant en situation de handicap »
- « Anxiété, écran, scolarité... Bien être de nos ados ».
- « Réseaux sociaux, comportements alimentaires, sexualité. Comment dialoguer avec son adolescent ».

Ateliers pour les parents : 25 personnes

- « Parents d'ados zen »
- « L'autorité : poser un cadre solide et bienveillant »

La **Maison des Familles et de la Parentalité** est également un pôle ressources où collaborent différents services de la Ville tels que la Direction Petite Enfance et Parentalité, le service handicap, le service jeunesse, la Direction des Activités périscolaires, la médiathèque, le théâtre, la Direction de la Politique de la Ville... Des réunions intitulées CLAF (Collectif Local d'Actions pour la Famille) permettent chaque année d'organiser la semaine de la parentalité. En 2025, elle a impliqué environ 150 agents municipaux sur le thème : « *L'enfant et son environnement : écologie, santé, bien-être* ». La référente parentalité est impliquée dans les réseaux : le réseau parentalité 94, le réseau violences intrafamiliales, le réseau santé mentale et le réseau local parentalité dont elle est à l'initiative. Elle participe également à d'autres instances en lien avec la Maison de l'adolescent. Un travail de lien et d'orientation avec les établissements scolaires est mis en place pour favoriser les accompagnements des familles.

Les associations de parents d'élèves sont également constamment informées des actions de la structure.



Objectifs 2026

- Développer un travail efficient et collaboratif dans l'équipe,
- Renforcer l'information et la collaboration avec les établissements scolaires,
- Amorcer une réflexion collective sur l'accueil et la prise en charge des adolescents et de leurs parents,
- Poursuivre les actions en lien avec le public du quartier prioritaire,
- Conduire une réflexion sur la ville de structure d'accueil en santé mentale pour les jeunes (type PAEJ).



Initiative : La Ville de Saint-Maur-des-Fossés a inauguré le 10 mai 2023 la **Maison des étudiants**, un espace de travail et d'accompagnement dédié aux jeunes étudiants de la Ville. Elle est accessible aux jeunes Saint-Mauriens, ainsi qu'aux élèves des autres communes scolarisés à Saint-Maur, dès la classe de seconde et détenteurs du *pass jeune*. Ils peuvent s'inscrire directement sur place pour un tarif annuel de 12€. Cet espace de travail apaisé est un lieu idéal pour les étudiants qui recherchent un endroit calme pour étudier et se concentrer. Elle est ouverte six jours par semaine l'essentiel de l'année, sur de larges horaires, et jusqu'à sept jours par semaine au printemps, au moment des révisions des examens.

Y sont proposées aux jeunes des séances de coaching de la classe de seconde à 25 ans, avec une priorité pour les jeunes habitant le quartier des Rives de la Marne. Y sont également proposées des formations Premiers secours (PSC1) et des formations au BAFA.

Parmi les stages et actions diverses organisés à la Maison des étudiants : la permanence SOS rentrée, l'attestation baby-sitting, la découverte des métiers grâce à des casques de réalité virtuelle, ainsi que des ateliers d'éloquence, de prévention.



Action 3.7 Développer le nombre et la qualité de postes d'accueil relatifs au Travail d'Intérêt général (TIG)

La Ville a vocation à prendre part dans la mise en œuvre de la réponse judiciaire aux actes de délinquance dans le but d'éviter la récidive. Les mesures alternatives à l'incarcération permettent de sanctionner une personne condamnée, tout en lui faisant effectuer une activité au profit de la société. La Ville a signé en 2016 une convention permettant l'accueil de personnes condamnées à une peine de travail d'intérêt général (travail non rémunéré réalisé par une personne condamnée, majeure ou mineure âgée de plus de 16 ans). La Loi de programmation et de réforme pour la justice du 23 mars 2019 a augmenté le nombre d'heures maximum d'un travail d'intérêt général qui est passé de 280 heures à 400 heures (20 à 400 heures pour un délit). Après décision du tribunal, le juge confie l'exécution du TIG au Service territorial éducatif en milieu ouvert (STEMO) de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) lorsque le tigitiste est mineur et au Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) s'il est majeur.

Principaux objectifs

- Développer des mesures alternatives à l'emprisonnement qui tendent à réinscrire le délinquant dans son environnement social et dans une démarche de réinsertion,
- Développer les partenariats actifs pour accueillir des tigitistes.

Mesures engagées :

15 personnes ont été accueillies depuis 2017 dans les services de la Ville (service propreté, service des espaces verts), pour un total de 915 heures de TIG.



Objectifs 2026

- Relancer la dynamique d'accueil de tigitistes au sein des services de la Ville,
- Diversifier les fiches de postes,
- Expérimenter l'accueil de TIG collectif.



AXE 4 – AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DE VIFF ET L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

La définition des violences faites aux femmes, adoptée par la France est celle de la convention du Conseil de l'Europe dite Convention d'Istanbul, ratifiée par la France le 4 juillet 2014 et entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2014.

- *La violence à l'égard des femmes doit être comprise comme une violation des droits de l'homme et une forme de discrimination à l'égard des femmes, et désigne tous les actes de violence fondés sur le genre qui entraînent, ou sont susceptibles d'entraîner pour les femmes, des dommages ou souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique, y compris la menace de se livrer à de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée,*
- *La violence domestique affecte les femmes de manière disproportionnée et les hommes peuvent également être victimes de violences domestiques,*
- *Les enfants sont des victimes de la violence domestique, y compris en tant que témoins de violence au sein de la famille.*

Toutes les formes de violences (verbales, physiques, psychologiques, sexuelles, économiques, administratives, cyberviolences...) commises par un conjoint, concubin ou partenaire lié par le pacs ou un ancien conjoint, concubin ou partenaire pacsé sont interdites et punies sévèrement par la loi.

La lutte contre les violences intrafamiliales et les violences contre les femmes est un axe majeur de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

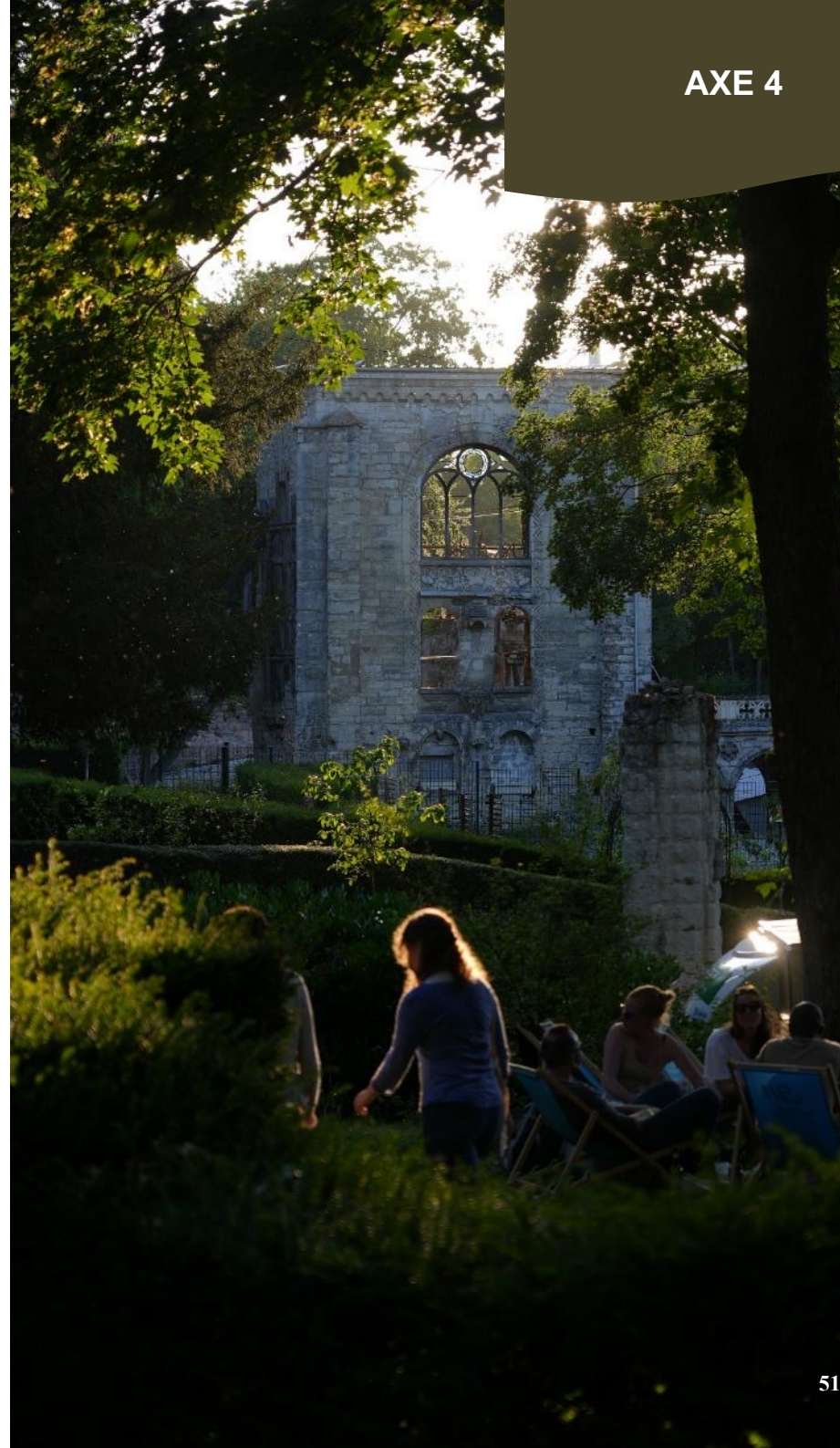
Fiches actions de l'axe 4

Action 4.1 Développer et renforcer la prévention et la lutte contre les violences intrafamiliales et contre les femmes

Action 4.2 Développer et renforcer l'accueil, l'accompagnement et la prise en charge des victimes de violences

Action 4.3 Renforcer l'aide aux victimes et garantir l'accès au droit

Action 4.4 Prévenir et protéger les enfants en danger ou en risque de danger et de lutter contre la maltraitance faite aux enfants



Action 4.1 Développer et renforcer la prévention et la lutte contre les violences intrafamiliales et contre les femmes

La lutte contre les violences intrafamiliales et les violences contre les femmes est un axe majeur de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. Les femmes peuvent faire l'objet de violences sur l'espace public (vols avec violences, agressions à caractère sexuel) et de violences dans la sphère privée (violences subies au sein du couple). La lutte contre les violences faites aux femmes s'articule principalement autour de deux axes : la recherche d'une connaissance la plus exhaustive possible du phénomène et la mise en œuvre des moyens d'accompagnement des victimes.

Devant l'ampleur du phénomène, de nombreux dispositifs ont été mis en place dans le cadre du « Grenelle contre les violences conjugales » (Loi du 4 août 2014, loi du 30 juillet 2020).

Principaux objectifs

- Identifier et repérer les victimes de violences intrafamiliales et conjugales, en mettant en place une véritable chaîne de repérage des violences,
- Travailler en réseau de professionnels au niveau local, afin de développer et fluidifier l'accompagnement et la prise en charge des victimes et l'orientation vers les lieux d'accueil et d'aide aux victimes existants dans la Ville,
- Construire une vision globale et précise du fonctionnement de tous les services et institutions du territoire en matière de prévention et de lutte contre les violences pour mieux articuler les réponses apportées par les professionnels,
- Sensibiliser la population au phénomène de ces violences spécifiques qui constituent souvent des drames familiaux et sur le processus de victimologie et travailler l'orientation des publics,
- Sensibiliser les personnels accueillant du public dans les divers services notamment ceux en contact avec la population.

Les actions engagées

La Ville a adhéré au réseau Violences Intrafamiliales Joinville-Saint-Maur 2022-2026 (3 à 4 réunions chaque année).

Actions de sensibilisation menées en 2025 :

Octobre 2025 : HORS le Toit : représentation théâtrale au Théâtre de l'Abbaye (Compagnie Des mots et des Corps) - 4 classes de 30 élèves. Diffusion, à l'issue de la représentation de violentomètres, de la plaquette du Point Ecoute / Maison des Ados.

Décembre 2025 : représentation théâtrale « *Merci Alice* » (Compagnie du Miracle), organisée à l'Hôtel de Ville sur la question du genre et de la place des femmes dans le sport et ayant permis de réunir 80 personnes, dont des professionnels.

Actions de sensibilisation menées en 2024

Novembre/décembre 2024 :

Sensibilisation sur la question du consentement organisée à l'Hôtel de Ville : sensibilisation de 7 classes de 3^{ème} du collège François Rabelais, de 6 classes de 4^{ème} du collège Louis Blanc et de 6 classes de seconde du lycée d'Arsonval.

Spectacle chanté « *Conjugal* » (Compagnie L'Air de Rien) : 65 personnes présentes.

Actions de sensibilisation menées en 2023

Novembre 2023 : Représentation du spectacle « *Parlons-en !* » au Théâtre de Saint-Maur-des-Fossés : les comédiens de compagnie NAJE, ont repris à travers des scénettes des réalités « *qui ne nous conviennent pas* », afin de faire réagir le public.

Actions de sensibilisation menées en 2022

La Ville a mis en place une action sur la thématique des violences faites aux femmes avec deux temps forts :

- Théâtre participatif « *Silence on frappe* » au théâtre d'Arsonval (Compagnie Entrées de Jeu) : ce débat théâtral visait à faire comprendre le processus de l'emprise et à envisager les moyens d'en sortir pour retrouver une autonomie.
- Séance de cinéma, diffusion du film « *Mon roi* » au cinéma Le Lido.

Formation des agents de la Ville à l'Egalité Femme-Homme :

	2022	2023	2024	2025	Total
Atelier 1000 pas				50	50
Egalité femme homme et lutte contre les discriminations		12			12
Egalité fille-garçon en établissement d'accueil du jeune enfant		1	3	1	4
Enjeu de l'égalité hommes - femmes dans les relations professionnelles	24				24
	24	13	3	51	85





Initiative : Déploiement du dispositif *Où est Angela*

Le dispositif « *Où est Angela* » a été créé au Royaume-Uni pour lutter contre le harcèlement de rue, en mettant en place un réseau de lieux sûrs qui accueillent les personnes en difficultés. Ce code permet à toute personne qui se sent importunée ou en danger dans la rue, d'aller trouver refuge dans un bar, un magasin, ou une structure municipale partenaire d'*Angela*, identifiée grâce à un autocollant sur la vitrine.



Les établissements publics de la Ville partenaires et formés au dispositif : Archives municipales, Centres sportifs Brossolette, Gilbert Noel, Piscine Caneton, Conservatoire, CCAS, Accueil de l'Hôtel de Ville, Le Lido, Maison de la Nature, Maison de la Parentalité et des Familles, Maison des Seniors, Police municipale, Saint-Maur Proximité, Relais Petite Enfance, Service Jeunesse, Maison des Etudiants et du numérique, Service commerces, Bibliothèques, agents d'accueil des Maisons de quartier, Villa Médicis...

Par ailleurs, 92 commerces Saint-Mauriens ont adhéré au dispositif. La formation des agents communaux est assurée par le CIDFF (50 agents, dans le cadre de 3 actions de formation).

La formation des agents de la Ville aux violences sexistes et sexuelles :

	2022	2023	2024	2025	Total
Intervention des policières et policiers municipaux en situation de violences intrafamiliales	1		2		3
Lutte contre les violences faites aux femmes - approfondissement	12				12
Lutte contre les violences faites aux femmes - sensibilisation	11				11
Lutter contre le sexisme et les violences sexistes et sexuelles au travail en tant qu'encadrant(e)			52		52
Lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail			2		2
Répercussions des violences conjugales et intrafamiliales chez l'enfant	1	3	4	1	8
Sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles				16	16
Violences conjugales : du repérage à l'accompagnement	1				1
Violences faites aux femmes : dispositifs législatifs et outils de protection webinaire				1	1
Violences intrafamiliales : webinaire				2	2
Violences sexistes et sexuelles				2	2
Webinaire : Les violences faites aux femmes : Des pratiques et des collectivités inspirantes				1	1
	24	3	59	21	103

Action 4.2 Développer et renforcer l'accueil, l'accompagnement et la prise en charge des victimes de violences

Le travail partenarial réunissant la Police, la Justice, les services sociaux et médicaux, les associations spécialisées et les services municipaux autour de la prévention et de la lutte contre les violences intrafamiliales et contre les violences faites aux femmes, a permis de partager des actions dans un cadre commun d'intervention sur la commune.

La Police nationale a engagé des actions de formation des policiers aux violences conjugales, ainsi qu'à l'utilisation de la grille d'évaluation du danger et une procédure cadrée relative aux violences conjugales a été mise en place dans les commissariats de police, dont celui de Saint-Maur-des-Fossés.

Principaux objectifs

- Renforcer la coordination des actions de proximité pour l'aide aux victimes,
- Animer des groupes de travail thématiques autour des dispositifs mis en place afin d'assurer leur déploiement et leur suivi et créer des groupes de travail spécifiques pour les situations complexes entre professionnels,
- Renforcer les partenariats étroits et suivis avec les associations de défense des droits des femmes et des victimes de violences.

Chiffres clés (source Police nationale)

	Nov 2024	Nov 2025	Cumul 11 mois 2024	Cumul 11 mois 2025	%
Violences sexuelles	7	8	50	60	+20%
Violences conjugales	17	16	203	208	+2,46%



Objectifs 2026

- Poursuivre et renforcer les actions de sensibilisation envers les publics cibles,
- Renforcer les actions collectives menées par le réseau Violences Intrafamiliales,
- Renforcer la coordination dans l'accueil et l'orientation des victimes de violences,
- Mettre en place des actions en direction du public seniors (information, orientation, accompagnement), en articulation avec la Maison des seniors et les acteurs du social.

Action 4.3 Renforcer l'aide aux victimes et garantir l'accès au droit

Une prise en charge des victimes au plus près de l'évènement délictueux permet de garantir leurs droits et d'assurer un premier étayage sur le plan psychologique. Il s'agit aussi de leur garantir une orientation vers les structures d'accueil et d'aide aux victimes, et de leur proposer une information claire, actualisée des droits à faire valoir par les acteurs de proximité, d'aider la personne à formuler ses demandes et de préciser qu'elles sont ses attentes par rapport à la procédure. Le travail d'aide aux victimes passe aussi par un travail d'information auprès des publics ciblés, sur ce que dit la loi ainsi que sur les droits et obligations qui en découlent. La Ville de Saint-Maur-des-Fossés a adhéré à la Maison de Justice et du Droit (MJD) de Champigny-sur-Marne le 30 juin 2010. La MJD, qui assure une présence judiciaire de proximité, a quatre missions principales : l'accès au droit, la résolution amiable des litiges, l'aide aux victimes, la justice de proximité (prévention et traitement de la petite délinquance).

Principaux objectifs

- Améliorer le service public en matière d'aide aux victimes et d'accès au droit et la coordination des acteurs,
- Définir un circuit de signalement efficace des victimes potentielles et des situations de vulnérabilité,
- S'appuyer sur le Comité local d'aide aux victimes (CLAV), qui est co-présidé par le Préfet et le Procureur de la République, pour définir la stratégie de prise en charge des victimes au travers du schéma départemental d'aide aux victimes,
- Communiquer sur les règles de prudence et de prévention à prendre lorsqu'elle est dans une situation de danger,
- Renforcer et améliorer les dispositifs de proximité d'accueil, d'aide et d'accompagnement des victimes et notamment du primo-accueil,
- Augmenter le nombre de professionnels sensibilisés,
- Assurer une accessibilité plus importante de l'information à l'attention des victimes sur les dispositifs d'accueil qui existent sur la commune.





Initiative : Pour faciliter l'accès au droit, la mairie accueille des permanences juridiques gratuites à l'Hôtel de Ville. Ces consultations sont anonymes et assurées par des avocats inscrits au barreau du Val-de-Marne, sur prise de rendez-vous.

La Maison des familles et de la parentalité met en place des permanences mensuelles gratuites d'information juridique en droit de la famille. En partenariat avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD). Les permanences se tiennent sur rendez-vous les 3èmes mardis du mois de 9h30 à 12h00, en appelant directement la Maison des familles et de la parentalité.

Un conciliateur de justice peut être rencontré, sur rendez-vous, à l'Hôtel de Ville les mardis matin ainsi que les lundis et jeudis après-midi.

Enfin, le Point information jeunesse (PIJ) est un lieu ressource et d'accès à l'information dans les domaines de l'enseignement, la formation professionnelle, les métiers, l'emploi, le logement, les droits, la santé, les loisirs, sport et vacances et la mobilité internationale.

Il est ouvert à tous les jeunes (collégiens, lycéens, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi) mais aussi aux parents, aux enseignants et travailleurs sociaux, il propose :

- Un accompagnement personnalisé favorisant l'autonomie,
- Une documentation en libre consultation sur plusieurs sujets,
- Des outils informatiques mis à disposition,
- Des projets et des actions développés tout au long de l'année.



En 2024, 317 jeunes ont bénéficié du PIJ.

Initiative : Le CIDFF94 propose une Permanence d'accès au droit et d'aide aux victimes sur la commune de Saint-Maur-des-Fossés, pour une information juridique confidentielle et gratuite des femmes et des familles. Il propose également un accompagnement des femmes victimes de violences dans leurs démarches juridiques pour faire valoir leurs droits, ainsi qu'un accompagnement psychologique.

Types de violences : Violences au sein du couple, violences intrafamiliales, viol et autres violences sexuelles, violences au travail, prostitution et traite à des fins d'exploitation sexuelle, mariages forcés, mutilations sexuelles féminines, violences subies par des jeunes femmes (18-25 ans), enfants co-victimes de violences conjugales.

Action 4.4 Prévenir et protéger les enfants en danger ou en risque de danger et de lutter contre la maltraitance faite aux enfants

L'article 1^{er} de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) précise : « *Au sens de la présente convention, un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte*

plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable ». La France a ratifié la convention en 1990.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS) : « *La maltraitance de l'enfant s'entend de toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ou affectifs, de sévices sexuels, de négligence ou de traitement négligent, ou d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir* ».

Le schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance du Val-de-Marne de 2017 repose sur plusieurs axes : accueillir et accompagner l'enfant au quotidien, prendre soin de l'enfant, favoriser la socialisation de l'enfant et ses apprentissages, assurer la continuité et la cohérence de la prise en charge, travailler avec la famille.

Principaux objectifs

- Mobiliser tous les citoyens, les familles et les professionnels pour mieux lutter contre les faits de violences et de maltraitance contre les enfants ; sensibiliser, responsabiliser et mobiliser chaque habitant en matière de prévention et de repérage des violences,
- Adapter les pratiques pour mieux repérer les situations de danger, prévenir les difficultés familiales et le risque de marginalisation des jeunes et renforcer le travail en réseau,
- Améliorer la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des enfants et des jeunes, et assurer leur bien-être et leur sécurité.

Mesures engagées en 2025

- Conférences sur l'impact des violences conjugales sur les enfants (Maison de la parentalité et des familles). 23 personnes sensibilisées, dont 3 hommes,
- Formation des directrices et adjointes de crèches aux violences, avec le Point Ecoute de Champigny.



Initiative : Des associations et des partenaires complètent l'offre de la Maison des familles et de la parentalité et permettent :

- De la médiation familiale avec des entretiens permettant aux membres d'une famille en situation de conflit de crise ou de rupture de dialogue, de prendre des décisions ensemble avec l'aide d'un tiers qualifié,
 - De la médiation familiale parents-adolescents /adolescentes,
 - Un accompagnement en conseil conjugal et familial pour aider à faire face à des difficultés relationnelles, affectives ou éducatives.
- en partenariat avec l'association APCE94/AFCC et l'UDAF.

GLOSSAIRE

AFCC	Association Française des Centres de Consultation Conjugales	MJD	Maison de la Justice et du Droit
AFD	Amendes forfaitaires délictuelles	NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
APCE	Association Pour le Couple et l'Enfant	OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ATFPB	Abattement sur la taxe foncière des propriétés bâties	OTV	Opération Tranquillité Vacances
ANSSI	Agence nationale de la Sécurité des Systèmes d'information	PCS	Plan Communal de Sauvegarde
ASPE	Agent Surveillance Point Ecole	PE	Point école
ASVP	Agent Surveillance Voie Publique	PIJ	Point information jeunesse
AVIP	Atteinte volontaire à l'Intégrité Physique	PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
BAFA	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur	PM	Police municipale
BSPP	Brigade des Sapeurs-pompiers de Paris	PN	Police nationale
CAF	Caisse d'Allocations Familiales	PNPR	Plan National pour la Prévention de la Radicalisation
CCAS	Centre communal d'action sociale	PSH	Personne en Situation de Handicap
CDAD	Conseil Départemental de l'Accès au Droit	PPI	Plan Particulier d'Intervention
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales	PPMS	Plan Particulier de Mise en Sûreté
CIDE	Convention Internationale des Droits de l'Enfant	PRE	Programme de Réussite Éducative
CIDFF	Centre national Information sur les Droits des Femmes et des Familles	PPR	Plans de Prévention des Risques
CLSPD	Conseil Local de Sécurité Prévention Délinquance	PPRN	Plans de Prévention de Risques Naturels
CME	Conseil Municipal des Enfants	PTS	Police Technique et Scientifique
CPIP	Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	PVE	Procès Verbal Électronique
CSU	Centre de Supervision Urbain	PVPP	Plan Vidéosurveillance Préfecture de Paris
DDSP	Direction Départemental de la Sécurité Publique	QPV	Quartier Politique de la Ville
DECI	Défense Extérieure Contre l'Incendie	RATP	Régie Autonome des Transports Parisiens
DEE	Direction de l'Éducation et de l'Enfance	RCSC	Réserve Communale Sécurité Civile
DGASC	Direction générale adjointe Sécurité & Citoyenneté	RETEX	Retour Expérience
DGPN	Direction générale de la Police nationale	SAIP	Système d'Alerte et d'Information des Populations
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs	SCD	Sous-Commission Départementale
DSDEN	Direction des Services Départementaux de l'Education nationale	SD	Sûreté Départementale (Police nationale)
DSIUN	Direction des systèmes d'information et usages numériques	SDF	Sans Domicile Fixe
EPT	Etablissement Public Territorial	SMP	Saint Maur Proximité (ASVP)
ERP	Établissement Recevant du Public	SNA	Signal National d'Alerte
FIPDR	Fonds Interministériel Prévention Délinquance Radicalisation	SPIP	Service Pénitentiaire Insertion Probation
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations	SRT	Service Renseignement Territorial
GPO	Groupe Partenarial Opérationnel	SSD	Service Social Départemental
GLTD	Groupe Local Traitement Délinquance	SSI	Système de Sécurité Incendie
GSPR	Groupe de protection et de sécurité des réseaux	SST	Sauvetage Secourisme du Travail
IEN	Inspecteur Éducation nationale	STEMO	Service Territorial Educatif en Milieu Ouvert
ILS	Infraction Loi stupéfiants	TIG	Travail d'Intérêt Général
IRAS	Activité d'initiative des services	TVM	Trans-Val-de-Marne
LBD	Lanceur Balle de Défense	UDAF	Union départementale des associations familiales
MAPTAM	Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles	VAMA	Vol à Main Armée
		VIFF	Violences intrafamiliales et faites aux femmes
		VPE	Vol Par Effraction



**CONTACT : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE SÉCURITÉ ET CITOYENNETÉ
LOUISE.SADOWSKI@MAIRIE-SAINT-MAUR.COM**